

**ACTING
FOR LIFE**

AIRFRANCE 

Fondation
de
France



ETUDE D'IMPACTS DES MARCHES INSTITUTIONNELS AGRICILES DANS LA REGION DES CASCADES

Octobre 2019



09 BP 1170 Ouagadougou / Tél : +226 70 23 62 88

Email : objectif.emploi1@gmail.com

Table des matières

TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
SIGLES ET ABBREVIATIONS	5
RESUME	6
I. INTRODUCTION	8
1.1. Contexte et justification	8
1.2. Objectifs de l'étude	9
1.3. Méthodologie de l'étude	9
1.4. Limites et difficultés rencontrées	9
1.5. Rappel des axes stratégiques du projet	9
II. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	10
2.1. Analyse des activités menées	10
2.2. Résultats atteints	11
2.3. Écarts constatés	12
2.4. Enseignements tirés	13
III. IMPACTS DES MARCHES INSTITUTIONNELS	13
3.1. Importance des marchés des cantines de la région des Cascades	13
3.2. Développement induits par les marchés institutionnels	16
3.3. Synthèse des changements observables	20
IV. CONTRAINTES DES MARCHES INSTITUTIONNELS	24
4.1. Corruption	24
4.2. Multiplicité des interlocuteurs	25
4.3. Concurrence entre OPA	26
4.4. Faible qualité des produits	26
4.5. Monopole de l'expertise agroalimentaire	27
4.6. Non-respect des textes en vigueur	27
V. RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES MARCHES INSTITUTIONNELS	28
5.1. Changements à opérer au niveau de l'État	28
5.2. Changements à opérer au niveau des mairies	32
5.3. Changements à opérer au niveau des OPA	33
VI. PLAIDOYER POUR LE DEVELOPPEMENT DES MARCHES INSTITUTIONNELS 38	
6.1. Assemblée nationale	39
6.2. Association des Municipalités du Burkina Faso	39
6.3. Ministères concernés	39
6.4. Recommandations	41

VII. CONCLUSION	42
ANNEXES	43
Annexe 1 : Bibliographie	43
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées.....	43

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Valeur monétaire transférée à la région des Cascades pour la cantine scolaire des élèves du primaire et du préscolaire, de 2017 à 2020.	13
Graphique 1 : Évolution des budgets et du nombre des élèves des Cascades	14
Tableau 2 : Valeur et proportion des marchés institutionnels acquis par les OPA de la région des Cascades, en lien avec les montants transférés pour la cantine scolaire, entre 2017 et 2020.	14
Graphique 2 : Montant des marchés institutionnels acquis par les OPA des Cascades	15
Tableau 3 : Valeur et proportion du montant utilisé pour l'acquisition des produits locaux en lien avec les montants alloués à l'approvisionnement des cantines scolaires au niveau national, entre 2018 et 2020.	16
Graphique 3 . Évolution de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au niveau national	16
Tableau 4 : Marge bénéficiaire et proportion des bénéfices dégagés par les OPA des marchés institutionnels de la région des Cascades, de 2017 à 2020.	21
Graphique 4 . Marge bénéficiaire et proportion des bénéfices dégagés par les OPA des Cascades.	22
Tableau 5 : Budget alloué à la cantine scolaire des élèves du primaire et du préscolaire, de 2017 à 2020, sur l'ensemble du territoire national.	29
Graphique 5 : Évolution des budgets et du nombre d'élèves au niveau national	30
Figure 1 : Proportion de répartition des vivres des cantines scolaires.	31
Figure 2 : Proportion des rejets du riz du Burkina en 2018	34
Figure 3 : Proportion des rejets du niébé en 2018	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFL	Acting For Life
AFDR	Association Formation Développement Ruralité
AMIAGRI	Accompagnement des Acteurs de l'Offre et de la Demande sur les Marchés Institutionnels AGRICOLES
ASCE-LC	Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption
CEPE	Certificat d'Étude Primaire Élémentaire
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
CHR	Centre Hospitalier Régional
CIR-B	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CPF	Confédération Paysanne du Faso
DAMSSE	Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives
DOPAIR	Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales
FEPAB	Fédération des professionnels agricoles du Burkina
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MACB	Maison d'Arrêt et de Correction de Banfora
MENAPLN	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
NBF	Normes du Burkina Faso
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
OPA	Organisations des Producteurs Agricoles
PDSEB	Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base
P4P	Achat au service du progrès
PROCUMA	Projet de Promotion de Cultures Maraîchères pour une meilleure sécurité Alimentaire et nutritionnelle dans la région des Cascades
USCCPA/BM	Union des Sociétés Coopératives de Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun
UNPRB	Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina
UNPSB	Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina
UPA	Union des Producteurs Agricoles
UPPA	Unions Provinciales des Professionnels Agricoles
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture

RESUME

En 2020, le MENAPLN dénombrait sur l'ensemble du territoire national 3 515 712 élèves¹ qui sont dans les écoles primaires et préscolaires et devraient tous avoir accès à la cantine scolaire, conformément à la préconisation du PDSEB 2012-2021. Dans la région des Cascades, leur effectif était de 135 954², pour la même année. En partenariat avec Inades-Formation et la CPF, Acting For Life met en œuvre le projet d'« Accompagnement des Acteurs de l'Offre et de la Demande sur les Marchés Institutionnels AGRicoles », dans la région des Cascades, dont l'objectif est de développer des partenariats équitables entre les Organisations Paysannes et les Institutions Publiques de la région, à travers le renforcement de capacités et la mise en réseau des acteurs/trices pour le développement des marchés institutionnels des produits agricoles. De 2019 à 2020, la mise en œuvre des 8 activités du projet ont permis de créer 6 nouveaux partenariats et de gagner 8 nouveaux marchés et 5 398 élèves, dont 25 apprenants ont été sensibilisés sur le droit à l'alimentation et les enjeux du consommer local.

Durant la même période (2019 à 2020), 8 OPA (UPPA/Comoé, URPM/Cascades, USERK, URERIZ/Cascades, UPPA/Léraba, SCOOPS Nafan kakia, SCOOPS- Balokognouma, SCOOPS-ERD) de la région des Cascades ont vendu aux institutions (Mairies, PAM, SONAGESS, Agroserv³, Save the Children, Croix Rouge) du riz, du niébé, de l'huile, du maïs et de la farine infantile pour une valeur de 914,5 millions FCFA avec un marge bénéficiaire nette de plus de 186 millions FCFA. En dehors des charges de fonctionnement, certaines OPA ont utilisé leur bénéfice pour augmenter leur fond de roulement, acheter du matériel et les autres ont réalisé des investissements plus structurants comme l'achat de décortiqueuse SB30 ou de tracteur, pour augmenter la productivité et la production de leur exploitation.

Malgré la double conséquence de la COVID 19 sur le projet (retard d'activités clés pour plusieurs mois, fermeture prématurée des classes), des changements majeurs ont été enregistrés sur le terrain. Il s'agit entre autres de l'adhésion consciente à la consommation des produits locaux par les enseignants et surtout les élèves, de l'accroissement de l'autofinancement des OPA, de la mise en place de lignes de crédits campagne pour certaines OP, de l'engagement des OPA à s'inscrire dans une logique de production de produits de qualité, ainsi que la mise en place du réseau « Nafa Sira », résultant d'une prise de conscience des OPA de la région des Cascades pour la conquête effective des marchés institutionnels, au profit de leur membres. Au niveau environnemental, l'approvisionnement de 2 494,6 tonnes de riz auprès des OPA des Cascades (au lieu du riz importé du Pakistan), permet d'éviter le rejet dans la nature de 2 033 tonnes⁴ de CO₂.

Sur le plan national, la proportion des produits locaux pour les cantines scolaires s'est améliorée progressivement depuis 2018. En effet selon les données des rapports annuels 2018, 2019 et 2020 de la DAMSSE, le montant total alloué à l'achat des produits locaux qui était de 12,5 milliards FCFA (représentant 72,80% de l'enveloppe financière), a évolué pour atteindre 17,8 milliards FCFA en 2020, soit 94,65 des 18,88 milliards FCFA du montant total alloués à

¹ Source. Arrêté interministériel N°2020-035 MINEFID/MATDC/MENAPLN.

² Source. Idem.

³ Industrie agroalimentaire d'une capacité transformation de 100 tonnes de maïs par jour et qui approvisionne les brasseries du Burkina en gritz de maïs.

⁴ Source. Objectif Emploi, à partir du Guide méthodologique, Information CO2 des prestations de transport Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de la France.

l'acquisition des vivres pour l'ensemble des cantines scolaires du pays. Ainsi, c'est plus de 47 milliards FCFA (soit 86,30% du budget) qui ont été affecté à l'achat des produits locaux durant ces 3 années, soit une moyenne annuelle de plus de 15,72 milliards FCFA.

Bien que ces résultats soient concrets, il convient de relever que de nombreuses contraintes limitent toujours l'accès des OPA aux marchés institutionnels ; on peut noter entre autres l'unicité des lots, la faible qualité des produits, le non-respect des textes en vigueur, ainsi que la corruption. Cette dernière est la plus importante des contraintes, car son éradication résoudrait de nombreux problèmes d'accès des OPA, aux marchés des cantines scolaires de la région. Mais malheureusement à ce niveau, aucune action sérieuse n'est engagée du côté de l'État, pour dissuader les contrevenants.

Malgré les renforcements des capacités, les marchés institutionnels restent très complexes pour les OPA locales, qui, ne disposent pas de ressources (financières, humaines, logistiques, etc.) nécessaires, pour y répondre convenablement. Aussi à l'instar des pratiques au sein de certaines organisations (UPA au Québec, UNPR-B, UNPSB, etc.), les OPA qui sont toutes membres de la CPF, pourraient se retrouver autour de la Confédération pour bâtir une stratégie commune, afin de conquérir les marchés institutionnels agricoles.

La mise en œuvre des activités du plaidoyer au sein de la région, peut contribuer à sensibiliser certaines autorités (politiques, administratives, morales, etc.) sur le sujet, mais cela ne changera pas fondamentalement les choses, car les véritables contraintes qui minent l'accès des OPA aux marchés institutionnels sont d'ordres structurelles (unicité des lots, non-respect des textes en vigueur, corruption, etc.) et les solutions doivent être recherchées au niveau national. Il convient alors de fédérer les ressources en rejoignant certaines organisations comme le CIR-B qui a engagé depuis janvier 2020 auprès de l'Assemblée Nationale, un plaidoyer pour l'élaboration d'une loi sur les achats institutionnels des produits agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques au Burkina Faso, afin de mieux encadrer la mise en œuvre de ces marchés au profit des OPA, pour le bonheur des millions de producteurs et productrices agricoles qui sont dans les treize régions du pays.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

La crise alimentaire de 2008, a montré les limites de la libéralisation du secteur agricole, en Afrique de l'Ouest en général et au Burkina Faso en particulier. En effet, la forte dépendance du pays à l'égard des importations pour son alimentation, l'expose en permanence aux chocs exogènes du marché international. Ainsi, les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) ont mené un plaidoyer au plus haut niveau du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, pour une intervention plus directe au niveau de la production et de la commercialisation des produits agricoles. Ainsi, l'État a entrepris des réformes profondes, pour favoriser l'investissement agricole et renforcer les missions de la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS), pour accompagner les OPA à travers des achats directs, de leurs produits. Ces achats institutionnels devraient contribuer à augmenter durablement la production, en luttant contre l'effondrement des prix des produits en cas de surproduction d'une part et d'autre part, garantir durablement un revenu rémunérateur aux producteurs/trices, afin de faciliter des investissements structurants au sein de leurs exploitations familiales.

Selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), la population Burkinabé en 2020 est estimée à 21 510 181 habitants, avec une proportion importante d'enfants de moins de 15 ans, évaluée à 48%. En 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues (MENAPLN) dénombrait 3 515 712 élèves, qui sont dans les écoles primaires et préscolaires. Le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) 2012-2021 a préconisé à son programme 1, sous-programme 3, qu'il faut « assurer à tous les élèves l'accès à la cantine scolaire ». Et pour atteindre cet objectif, le Conseil des ministres du 17 février 2016 a opté pour une décentralisation de la gestion des cantines scolaires, à travers les communes du Burkina Faso. Mais cette expérience récente des achats institutionnels pour l'approvisionnement des cantines scolaires par les collectivités, rencontre des limites et des difficultés, tant au niveau des acheteurs que des OPA fournisseurs.

Présente dans plus de 30 pays dont le Burkina Faso, Acting For Life (AFL) capitalise plus de 40 années d'expériences confirmées dans le soutien, l'émergence et le développement d'organisations locales solides et porteuses de réponses innovantes, aux défis de la pauvreté et de l'exclusion, en agissant plus particulièrement dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de la production commercialisation, et de la formation insertion professionnelle. En partenariat avec l'Institut Africain pour le Développement Économique et Social-Agri Service-Centre Africain de Formation (Inades-Formation) et la Confédération Paysanne du Faso (CPF), AFL met en œuvre le projet « Accompagnement des Acteurs de l'Offre et de la Demande sur les Marchés Institutionnels AGRIColes » (projet AMIAGRI). L'objectif du projet est de développer des partenariats équitables entre les Organisations Paysannes et les Institutions Publiques de la région des Cascades (composée des 2 provinces, que sont la Comoé et la Leraba), à travers le renforcement des capacités et la mise en réseau des acteurs/trices pour développer les marchés institutionnels au sein des Cascades.

1.2.Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude consiste à évaluer l'impact des activités du projet AMIAGRI sur les bénéficiaires que sont les Offreurs (les OPA), les Demandeurs (les collectivités), ainsi que les consommateurs finaux (les élèves) des provinces de la Comoé et de la Léraba, de la région des Cascades.

1.3.Méthodologie de l'étude

La méthodologie de cette étude s'est basée sur une approche participative et itérative, qui a nécessité l'utilisation de questionnaires, de guides d'entretiens et de fiches de collectes aux différentes étapes, composées des 4 phases de la mission : i) la phase de préparation ; ii) la phase de revue documentaire ; iii) la phase de collecte des données et enfin ; iv) la phase d'analyse des données et de rédaction du rapport.

La phase de la collecte des données primaires a duré de janvier à septembre, pour tenir compte de la durée de la mission, qui s'étalait du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020. Au niveau de la région des Cascades, elle a consisté en des échanges individuels ou en groupe avec les responsables des mairies (Maire, Contrôleur financier et Receveur de la collectivité), des OPA (Président, Secrétaire général, Trésorier, etc.) des membres à la base, des organisations de transformation de produits agricoles, ainsi que des élèves à travers des guides d'entretiens élaborés à cet effet. Des services déconcentrés de certains ministères (Santé, CEB, Directeurs d'écoles, Enseignants, Gestionnaires des cantines scolaires, etc.) de la région et des provinces de la Comoé et de la Léraba, ont été rencontrés. La collecte des données s'est poursuivie à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou avec des faîtières des organisations agricoles, ainsi que des structures comme la DAMSSE ou le cabinet Tecal Sate qui interviennent directement dans les achats institutionnels.

1.4.Limites et difficultés rencontrées

En dehors des difficultés de disponibilité de données écrites et fiables au sein des OPA, la principale difficulté de cette mission est la survenue de la COVID 19, qui a perturbé sérieusement la collecte des données, à travers la mise en quarantaine de nombreuses villes du Burkina Faso dont Banfora, d'une part et d'autre part, l'absence de certains agents des ministères au niveau de leur poste de travail, à cause de la limitation du nombre d'employés par bureau, pour respecter la mesure de distanciation sociale décidée par les responsables de la gestion de la pandémie.

1.5.Rappel des axes stratégiques du projet

Le projet Accompagnement des Acteurs de l'Offre et de la Demande sur les Marchés Institutionnels AGRIColes, est construit autour des trois axes stratégiques suivants : i) Favoriser les partenariats entre acteurs de l'Offre (producteurs) et de la Demande (institutions publiques/privées) de produits agricoles locaux sur un même territoire ; ii) Améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des produits vivriers (riz, niébé, produits maraîchers) auprès des jeunes et des enfants dans les cantines ; iii) Sensibiliser sur le consommer local et mener un plaidoyer en faveur de la commande institutionnelle de produits agricoles locaux. Aussi, la

réalisation de huit activités planifiées pour une mise en œuvre sur une période de 2 ans, devront contribuer à atteindre les résultats du projet AMIAGRI.

II. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

2.1. Analyse des activités menées

- **Les activités réalisées.** Dans le cadre du projet, huit activités avaient été planifiées et dont la réalisation par AFL, la CPF et Inades devrait permettre d'atteindre trois résultats (voir ci-dessous, au 2.2). Il s'agit de : i) Organisation d'ateliers sur la mise en application de la commande institutionnelle ; ii) Mise en réseau des OP entre elles pour mieux répondre à la demande alimentaire et notamment aux exigences des acheteurs institutionnels ; iii) Appui à la transformation et au stockage de produits auprès des OP ; iv) Formation et suivi des acteurs de l'Offre ; v) Formation et suivi des acteurs de la Demande ; vi) Sensibilisation des jeunes et des enfants sur le droit à l'alimentation et le consommer local ; vii) Dresser des bilans réguliers et partager les apprentissages notamment à travers la mise en place d'outils de suivi ; viii) Plaidoyer en faveur de la commande institutionnelle de produits agricoles locaux auprès des autorités locales.

En termes de réalisation, les huit activités planifiées ont été entièrement réalisées, soit un taux de 100%, mais il convient de relever que quatre sous activités restaient en septembre 2020 et devront être réalisées par la CPF. Il s'agit essentiellement de : Suivi des transformateurs (pour s'assurer de l'application des connaissances issues de la formation en qualité) ; Plaidoyer (qui doit se poursuivre avec des acteurs clés de la région comme l'Association des Maires) ; et enfin, 2 rencontres pour animer le réseau des OP (une rencontre pour faire le bilan des actions des plaidoyers et une seconde entre les membres du réseau et les acteurs/trices de la région : restaurateurs, commerçants, transporteurs, IMF, Tecal Sate, etc.).

- **Le planning de réalisation.** Les dates planifiées pour la réalisation de nombreuses activités, n'ont pu être respectées. Les réalisations ont été décalées, pour tenir compte des restrictions imposées par la crise sanitaire de la COVID 19. Le décalage des activités a eu un effet négatif sur les résultats, car au moment de la collecte finale des données pour l'élaboration du rapport, de nombreux/ses acteurs/trices n'avaient pas eu le temps d'appliquer les « nouvelles connaissances » des formations pour changer les choses, comme dans le cas de la qualité. Aussi, certaines sous activités qui devraient se tenir au cours du dernier trimestre de 2020, comme les suivis en qualité, le plaidoyer avec des autorités locales ne pourront probablement pas se dérouler, à cause de la campagne électorale présidentielle et législative de novembre 2020 et de la fête nationale du 11 décembre, qui sera célébrée dans la région.
- **La pertinence et les limites des activités.** Les activités identifiées et mises en œuvre sont très pertinentes pour promouvoir des partenariats durables et équitables entre OP et Collectivités locales, pour une amélioration de l'approvisionnement des cantines publiques, en produits agricoles locaux de qualité, dans la région des Cascades. Néanmoins il convient de relever que la problématique des marchés institutionnels est assez complexe, si bien que

certaines solutions ne peuvent pas être trouvées au sein d'un territoire donné, comme la région des Cascades. Par exemple le marché des cantines constitue un lot unique, composé de riz, de niébé et d'huile végétale enrichie en vitamine A. Si la disponibilité des 2 premiers produits au niveau local est évidente, ce n'est pas le cas pour l'huile, ou l'usine de production se situe en dehors de la région, à Bobo-Dioulasso. Au niveau local le plaidoyer peut produire certainement des résultats appréciables ; cependant certaines questions ne peuvent être résolues qu'au niveau national. Les activités de plaidoyer devraient alors prévoir des alliances stratégiques avec d'autres organisations en dehors des Cascades, pour faire changer les choses au niveau national, au sein des ministères en charge de l'Éducation, de l'Administration, des Finances et même au niveau de l'Assemblée nationale.

Aussi, il convient de relever qu'aucune activité n'a été prévue pour lutter contre la corruption, alors qu'elle constitue actuellement un problème majeur qui mine l'accès et l'exécution des marchés institutionnels par les OPA locales.

2.2.Résultats atteints

Sur la période de 2019/2020, le cadre logique du projet AMIAGRI avait prévu d'atteindre trois niveaux de résultats. Il s'agit de : R1) Des partenariats entre acteurs/trices de l'Offre et de la Demande des produits locaux sont créés dans la région des Cascades ; R2) Les jeunes et les enfants dans les écoles et les centres de formation ont un meilleur accès à l'alimentation et l'économie du territoire se développe ; R3) Les populations sont sensibilisées au droit à l'alimentation et les autorités locales s'impliquent dans la commande institutionnelle des produits agricoles locaux.

À l'issue de la mise en œuvre des principales activités du projet, les résultats atteints sont ci-dessous résumés.

- **R1.** Pour le premier indicateur, sur les 5 partenariats prévus, 6 partenariats ont effectivement été conclus (soit un taux de 120%) dans le cadre de la conquête et de l'exécution des achats institutionnels. Il s'agit de partenariat entre : i) la mairie de Sindou et de l'UPPA/Léraba, ii) Senegentaga et l'UDERIZ de Douna, iii) Senegentaga et la Sira Nyuma, iv) l'UNERIZ et la FEPA-B, v) l'UNERIZ et l'UNPR-B et enfin, vi) l'UNPR-B et la FEPA-B.

Indicateur 2. Sur une prévision de 6 nouveaux contrats, 8 ont effectivement été signés par les OPA de la région dans le cadre des marchés institutionnels, soit un taux de réalisation de 133%.

- **R2.** L'indicateur 3 prévoyait qu'au moins 5 000 tonnes de produits agricoles locaux (riz, niébé) soient écoulées ; 1 595,15 tonnes (soit 1 520,10 T de riz et 75,05 T de niébé) ont été vendues dans le cadre des marchés institutionnels, soit un taux de réalisation de 31,90%. Cependant, il convient de relever que les OPA ont écoulés 2 837 tonnes de maïs et si l'indicateur prenait en compte le maïs, le taux de réalisation serait de 88,65% (soit 4 432,15 tonnes vendues).

Pour l'indicateur 4, la qualité (contrôle plus efficient) et la disponibilité (disponibilité sur 6 mois dans les écoles) de l'Offre des produits agricoles sont améliorées sur le territoire. Dans les écoles la disponibilité des produits ne s'est pas améliorée. Elle se situait entre 2 et 3 mois

en 2019 et 0 mois en 2020 à cause de la pandémie sanitaire. La qualité des produits ne s'est pas améliorée, car la réalisation tardive (COVID 19) de la formation en qualité n'a pas permis d'appliquer les connaissances/compétences pour faire des produits de qualité. La formation a été faite après la vente des produits. Cependant, il convient de souligner que des acquisitions importantes ont été faites (équipements, matériel, emballages, etc.) et des engagements ont été pris par les responsables des organisations pour que les produits de la campagne prochaine (riz, niébé, maïs, farine infantile, etc.) soient réellement de qualité, en respectant au mieux les normes.

- **R3.** Sur une prévision de 5 000 élèves (indicateur 5) sont sensibilisés sur le droit à l'alimentation et ont pris conscience des enjeux du consommer local, 5 398 élèves (soit 108% de réalisation) dont 25 apprenants du centre de formation de Sindou ont effectivement été formés et/ou sensibilisés. Les affiches sont restées collées dans les classes de CM2, dans lesquelles les élèves ont bénéficié également de modules sur le sujet.

Le dernier indicateur (indicateur 6), précisait que : 5 nouveaux engagements sont pris par les autorités locales en faveur du consommer local / systèmes alimentaires durables. À ce niveau, 5 engagements (soit 100%) ont été pris par les autorités de la région avec les OP (UPPA/Comoé, Étuveuses de riz de Douna et Karfiguela et des unités de décorticage, membres de l'UNPR-B) pour l'approvisionnement en riz blanc et étuvé, en huile, en niébé et en maïs. Il s'agit de : i) la Mairie de Banfora, ii) la Mairie de Douna, iii) la Mairie de Mangodara, iv) la Maison d'Arrêt et de Correction de Banfora et enfin, v) le Centre Hospitalier Régional.

2.3. Écarts constatés

2.3.1. Écarts positifs

Au niveau du troisième Résultat (R3, Indicateur 5), il convient d'ajouter qu'en plus des 5 398 élèves, 1 000 élèves, 20 000 consommateurs ainsi que 15 personnalités de la région ont été sensibilisés sur le droit à l'alimentation et le consommer local, lors d'une émission radio. Ceci constitue un véritable surplus, pour ce dernier résultat.

Aussi, la sensibilisation des élèves a pris en compte l'hygiène alimentaire (qui n'était pas prévue), en plus du Droit à l'alimentation et du Consommer local. Et cela a eu un effet immédiat, car les élèves ont recherché des couvercles pour couvrir leurs plats (ou protéger leur repas), lors de la distribution des repas à midi dans les cantines.

2.3.2. Écarts négatifs

- Résultats R1, R2 et R3. Le décalage des activités engendré par la survenue de la COVID19, a eu un impact négatif sur la quasi-totalité des indicateurs et par conséquent, des résultats du projet. Par exemple la formation sur la qualité a été faite après la vente des produits par les OPA et de ce fait les résultats ne seront perceptibles que lors de la campagne prochaine ou au cours des prochaines livraisons.

- Au niveau du troisième Résultat (R3, Indicateur 5). Si l'ensemble des élèves ont été sensibilisés sur « le droit à l'alimentation, l'hygiène alimentaire et le consommer local »,

c'est seulement les élèves des classes de CM2 qui ont bénéficié des modules. Ces derniers ont d'ailleurs très bien cerné les enjeux et se sont immédiatement engagés à bien entretenir les jardins potagers de l'école, que le PROCUMA avait mis à leur disposition. Cependant, la totalité de ces élèves « formés » ont quitté leur école cette année, car après l'obtention du CEPE, ils doivent poursuivre leur cycle au collège ou au lycée et cela constitue un manque à gagner pour l'entretien des jardins scolaires. Aussi, il serait nécessaire de « former » également les élèves du CM1 ou même du CE2 (car les modules sont très faciles à comprendre), pour un meilleur entretien et une pérennité des jardins potagers, dans les écoles primaires.

2.4. Enseignements tirés

Au cours du plaidoyer (Résultat 3) et des ateliers de mise en relation entre les OPA et les Institutions de la région (Résultat 1), certains responsables ont souhaité faire des commandes, mais les OPA ne disposaient pas de produits en stock. Par exemple le Directeur de la Maison d'Arrêt et de Correction de Banfora, a fait une commande lors du plaidoyer du réseau « Nafa Sira » et n'a pas été satisfait, car les produits n'étaient pas disponibles. Aussi, il aurait été plus judicieux de réaliser ces activités à l'issue des récoltes, ou bien disposer d'un stock minimal pour parer à toutes éventualités. Autrement, la crédibilité des OPA pourrait être mise en cause.

III. IMPACTS DES MARCHES INSTITUTIONNELS

Contrairement à d'autres régions comme les Hauts Bassins ou la Boucle du Mouhoun, la région des Cascades n'a pas une longue tradition des marchés institutionnels.

3.1. Importance des marchés des cantines de la région des Cascades

Hormis les quelques achats de la SONAGESS ou du PAM, les achats institutionnels directs et importants au sein de la région des Cascades ont débuté en 2017, avec les transferts des ressources aux communes pour l'achat des vivres pour les cantines scolaires. Ainsi de 2017 à 2020, l'État a transféré une enveloppe totale de plus de 2,9 milliards⁵ FCFA, pour l'approvisionnement en vivres, au profit de 508 669 élèves des écoles primaires et préscolaires (de la région des Cascades). Sur ces 4 années, l'État transfère en moyenne chaque année, 731 millions FCFA, pour l'alimentation de 127 168 élèves⁶, de la région.

Tableau 1 : Valeur monétaire transférée à la région des Cascades pour la cantine scolaire des élèves du primaire et du préscolaire, de 2017 à 2020.

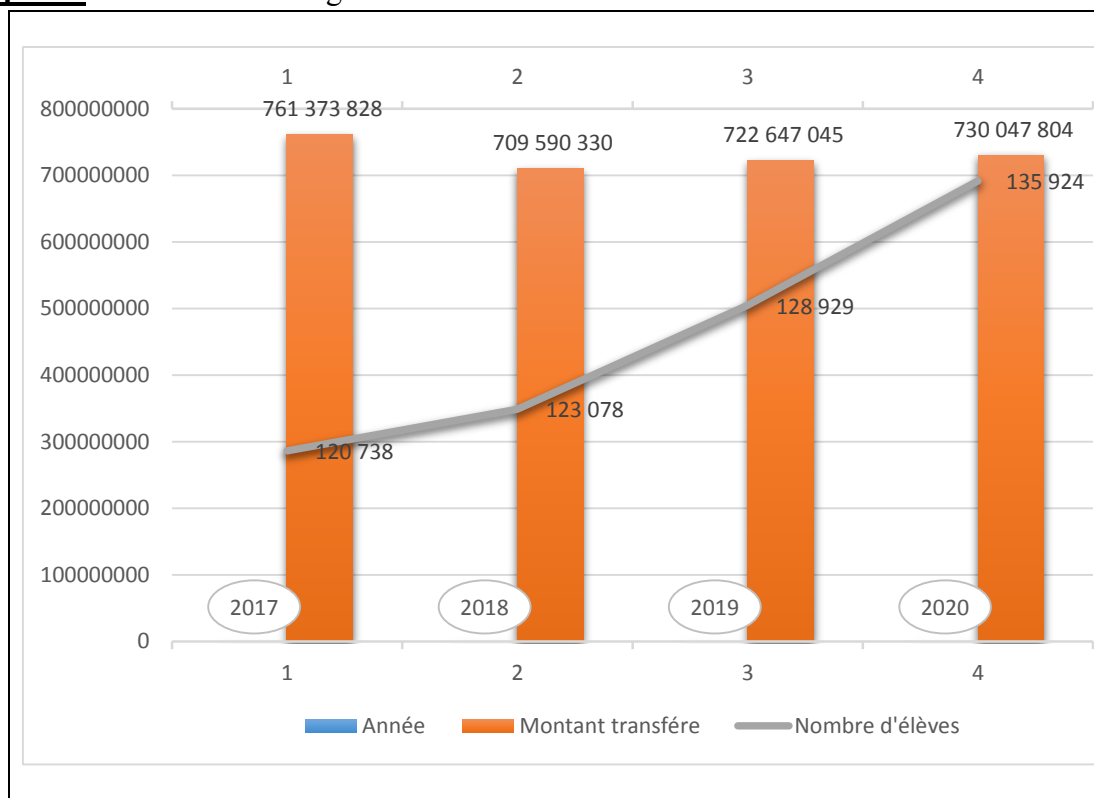
Année	Montant transféré (francs CFA)	Nombre d'élèves	Observations
2017	761 373 828	120 738	Primaire
2018	709 590 330	123 078	Préscolaire et primaire
2019	722 647 045	128 929	Préscolaire et primaire
2020	730 047 804	135 924	Préscolaire et primaire
Total	2 923 659 007	508 669	

Source : Données des Arrêtés interministériels N°2017-019 ; N°2018-118 ; N°2019-071 et N°2020-035 MINEFID/MATDC/MENAPLN.

⁵ Source. Objectif Emploi, sur la base des Arrêtés interministériels N°2017-019 ; N°2018-118 ; N°2019-071 et N°2020-035 MINEFID/MATDC/MENAPLN.

⁶ Source. Idem.

Graphique 1 : Évolution des budgets et du nombre d'élèves des Cascades



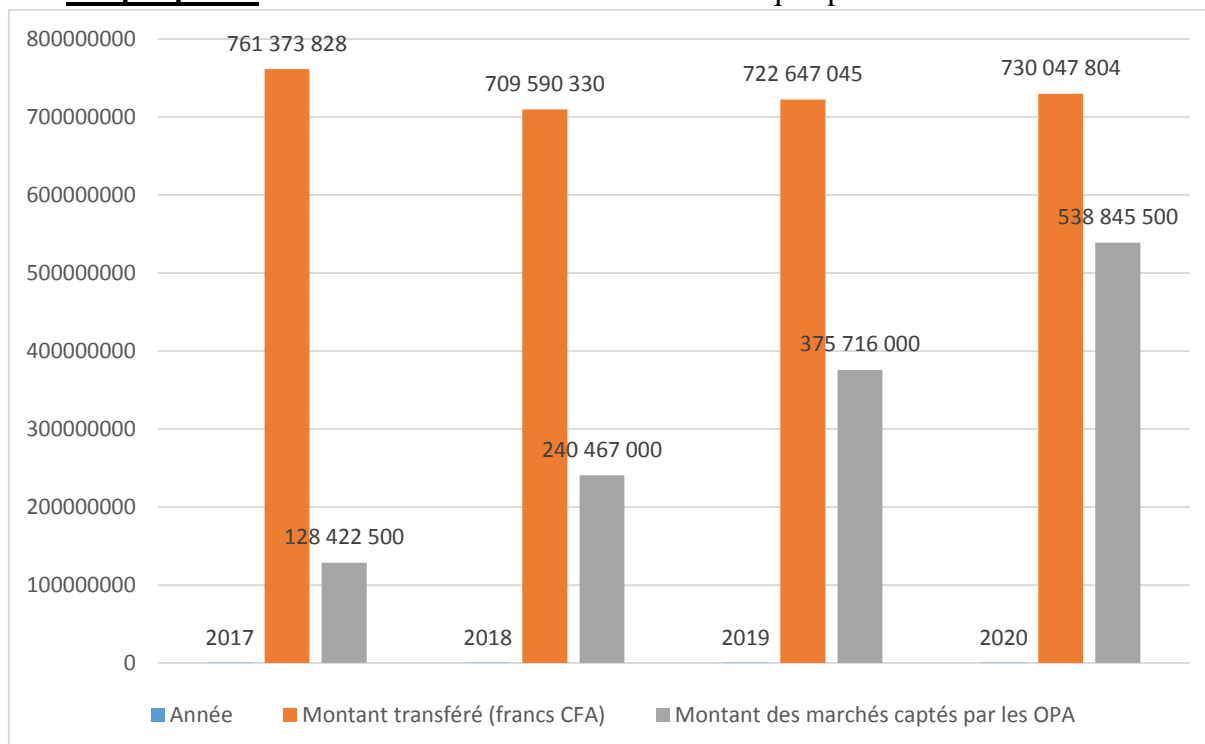
À travers de nombreux textes (Arrêté n°2017/034/PM/CAB du 31 janvier 2017, instauration de 70% au moins des mets ou produits alimentaires pour les pauses café de l'administration publique, etc.) d'une part et d'autre part, l'orientation tacite du Guide de gestion des cantines scolaires 2017 et la version révisée de 2019, l'État a privilégié l'achat des produits locaux pour les élèves. En plus de cela, la mise en œuvre des activités du projet AMIAGRI a outillé les acteurs/trices de la Demande, mais aussi et surtout de l'Offre, qui, a certainement contribué à une augmentation régulière des parts de marchés institutionnels au profit des OPA de la région.

Tableau 2 : Valeur et proportion des marchés institutionnels conquis par les OPA de la région des Cascades, en lien avec les montants transférés pour la cantine scolaire, entre 2017 et 2020.

Année	Montant transféré à la région (FCFA)	Marchés conquis par les OPA	
		Valeur totale (FCFA)	Proportion en lien avec le montant transféré (%)
2017	761 373 828	128 422 500	16,85
2018	709 590 330	240 467 000	33,90
2019	722 647 045	375 716 000	52,00
2020	730 047 804	538 845 500	73,81
Total	2 923 659 007	1 283 451 000	43,90

Source : Objectif Emploi, données collectées, septembre 2020.

Graphique 2 : Montant des marchés institutionnels acquis par les OPA des Cascades



Conformément au graphique ci-dessus, la proportion et la valeur des marchés institutionnels qui reviennent aux 8 OPA (UPPA/Comoé, URPM/Cascades, USERK, URERIZ/Cascades, UPPA/Léraba, SCOOPS Nafan kakia, SCOOPS- Balokognouma, SCOOPS-ERD) de la région, ont augmenté régulièrement depuis 2017, comparativement aux montants transférés aux communes des Cascades, qui sont restés très stables durant cette même période de 2017 à 2020. La valeur des marchés conquis par ces OPA en 2017 qui était de 128,5 millions FCFA environ (soit 16,85% du montant transféré à la région) a progressé régulièrement pour atteindre plus de 538 millions FCFA (soit 73,81% du montant transféré à la région) en 2020. Sur la période de 2017 à 2020, les OPA ont bénéficié de plus de 1,28 milliards FCFA représentant près de 44% du montant global des 2,9 milliards FCFA transférés aux 2 provinces de la région, durant ces 4 années. Il est évident que les activités du projet AMIAGRI ont fortement contribué à l'atteinte de ces résultats appréciables. Cependant, il convient de relever que cette forte proportion du montant acquis par les OPA n'est pas seulement liée aux marchés institutionnels de l'État, mais prend également en compte des achats d'institutions privées, comme Agroserv qui achète des quantités importantes du maïs auprès des OPA, au profit des brasseries du Burkina et produit également de la farine et de la semoule pour revendre à la population.

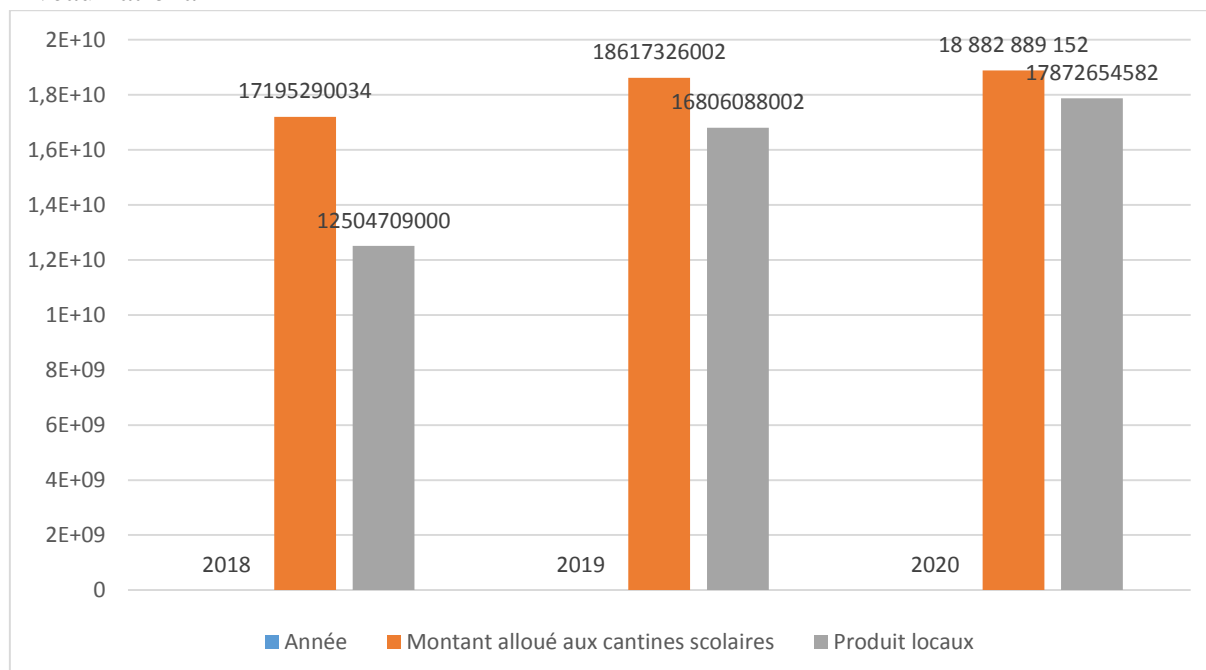
Au niveau national, la situation semble similaire. En effet selon les données des rapports annuels 2018, 2019 et 2020 de la DAMSSE, le montant total alloué à l'achat des produits locaux était de 12,5 milliards FCFA (représentant 72,80% de l'enveloppe financière), a évolué pour atteindre 17,8 milliards FCFA en 2020, soit 94,65 des 18,88 milliards FCFA du montant total alloués à l'acquisition des vivres pour l'ensemble des cantines scolaires du pays. Ainsi, c'est plus de 47 milliards FCFA (soit 86,30% du budget) qui ont été affecté à l'achat des produits locaux durant ces 3 années, soit une moyenne annuelle de plus de 15,72 milliards FCFA, qui devraient normalement revenir aux OPA et à leurs membres à la base.

Tableau 3 : Valeur et proportion du montant utilisé pour l'acquisition des produits locaux en lien avec les montants alloués à l'approvisionnement des cantines scolaires au niveau national, entre 2018 et 2020.

Année	Montant alloué aux cantines scolaires (FCFA)	Montant utilisé pour l'achat des produits locaux (FCFA)	
		Valeur totale (FCFA)	Proportion en lien avec le montant alloué aux cantines (%)
2018	17 195 290 034	12 504 709 000	72,80
2019	18 617 326 002	16 806 088 002	90,27
2020	18 882 889 152	17 872 654 582	94,65
Total	54 695 505 188	47 183 451 584	86,30

Source : DAMSSE, rapport annuel sur les cantines scolaires, 2018, 2019 et 2020.

Graphique 3. Évolution de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux au niveau national



Le graphique montre qu'au niveau national, l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux a progressé régulièrement entre 2018 et 2020. Néanmoins, il faudrait poursuivre et même intensifier la mise en œuvre des activités pertinentes qui contribuent à l'accès des OPA aux marchés institutionnels. En effet, ces chiffres peuvent cacher de grandes disparités, car les données ne précisent pas la proportion des produits locaux livrés par des « OPA sérieuses », ainsi que celle livrée par des commerçants ou d'autres opérateurs œuvrant dans le domaine. Bien qu'il s'agisse de produits locaux, les producteurs et productrices ne profitent réellement que lorsque ces produits ont été livrés directement aux institutions par leurs organisations.

3.2. Développement induits par les marchés institutionnels

Une quinzaine d'Organisations de Producteurs/trices et de transformations des produits agricoles (UPPA/Comoé, URPM/Cascades, USERK, URERIZ/Cascades, UPPA/Léraba, SCOOPS Nafan kakia, SCOOPS- Balokognouma, SCOOPS-ERD, Munyu Sabari Kagni, URPR-C, USCOOP/Karfiguéla, Groupement Yahicheba, Groupement Kalelé, SIRA NYUMA, SCOOP Wend Panga), membres de la CPF sont actives dans la conquête des marchés

institutionnels au sein de la région des Cascades. Elles comptent 9 709 adhérents à la base et, les principales spéculations produites ou transformées par ces organisations sont le maïs, le mil, le sorgho blanc, le paddy, le niébé, le riz blanc, le riz étuvé, le sésame et l'arachide. Elles disposent de 17 magasins, tous en bon état avec une capacité de stockage de 3 720 tonnes, mais ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour le regroupement et le stockage des produits des membres et cela vient s'ajouter aux contraintes d'accès aux marchés institutionnels. Malgré ces contraintes, les OPA luttent pour conquérir des proportions des marchés institutionnels de plus en plus importantes.

En effet entre 2017 et 2020, la valeur cumulée de ces marchés obtenus par les OPA des Cascades est de 1,3 milliards FCFA environ, soit une moyenne de plus de 320 millions FCFA par an. Les responsables des OPA et leurs membres à la base, nourrissent de grandes ambitions en lien avec l'accès aux marchés institutionnels du PAM, de la SONAGESS, de Ecoserv, de Save the Children et de la Croix Rouge (pour les farines infantiles) et surtout des cantines scolaires, qui sont entre autres de : i) l'accès au crédit, ii) le développement de nouvelles spéculations (en lien avec les demandes institutionnelles), iii) l'amélioration de la productivité, iv) l'accroissement des revenus des producteurs/trices, v) l'amélioration de la sécurité alimentaire, vi) le développement de l'économie locale et enfin, vii) le développement environnemental.

- **Accès aux crédits.** Les OPA qui ont bénéficié des marchés institutionnels (UPPA/Comoé, URPM/Cascades, USERK, URERIZ/Cascades, UPPA/Léraba, SCOOPS Nafan kafia, SCOOPS- Balokognouma, SCOOPS-ERD) ont un meilleur accès aux crédits auprès des institutions financières que sont Coris bank, Ecobank, Caisse populaire, Coopec Galor, ainsi que le Crédit mutuel. Les montants vont de 5 à 45 millions francs CFA et les taux d'intérêts annuels appliqués varient de 8 à 11%, en fonction de l'institution financière. Ce sont des crédits commerciaux, à courts termes (3 à 6 mois), obtenus grâce à la convention et en cas de retard de paiements, les pénalités sont très importantes, car elles évoluent souvent entre 1 et 3 millions FCFA. L'objectif du crédit commercial est de permettre aux OPA de disposer de ressources financières, pour mobiliser les produits et livrer à un client dans un laps de temps et rembourser immédiatement le crédit, dès paiement.

Mais contrairement au crédit de campagne (qui peut durer 12 mois) qui facilite l'acquisition des intrants pour préparer la saison, ou l'acquisition de la matière première (fonds de roulement pour les entreprises de transformation) le crédit commercial qui dure quelques semaines ou mois, ne permet pas de développer les exploitations familiales, ou les unités de transformation.

Néanmoins, il convient de relever que les crédits commerciaux ont permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement des OPA par les institutions financières et vice versa. Et cette meilleure connaissance a instauré une confiance qui a permis aux OPA de négocier des crédits d'une durée de 12 mois, qui permettent non seulement de collecter les produits pour approvisionner les marchés institutionnels d'une part, et d'autre part, de faire face au développement de leurs entreprises. C'est par exemple le cas de l'UNERIZ qui négocie actuellement des crédits de 12 mois, pour ses membres dont les unions des étuveuses de Douna, de Karféguéla. Aussi, les autres organisations des Cascades peuvent s'inspirer de cette expérience pour l'obtention de crédits campagne pour le développement de leurs exploitations.

- **Développement de nouvelles spéculations.** La demande institutionnelle n'a pas permis aux OPA d'opérer des changements importants, à travers la décision des bureaux exécutifs pour le développement de nouvelles spéculations, au sein des organisations.

Cependant, des initiatives individuelles sont observées çà et là, pour introduire de nouvelles cultures, comme le niébé pour certains, ou l'accroissement des superficies au profit de cette culture, que les clients institutionnels achètent de plus en plus dans les marchés. Il en est de même pour le maïs, dont la commercialisation connaît actuellement un regain, avec l'arrivée sur le marché de Agroserv depuis 2019. Ainsi des producteurs/trices à la base, augmentent les superficies et les rendements du maïs, pour mieux profiter des opportunités d'écoulement, avec Agroserv.

- **Augmentation de la productivité.** Elle nécessite un investissement au double niveau des équipements et des intrants agricoles. Et à ce niveau, on observe un début de résultat. En effet, certaines OPA ont pu acquérir des équipements de production et les producteurs/trices s'approvisionnent de plus en plus en intrants (semences améliorées et engrais) qui contribuent fortement à l'accroissement de la productivité du riz et du maïs surtout. Par exemple l'UPPA/Comoé a acheté un tracteur en 2020, sur les bénéfices dégagés (6,3 millions FCFA) de la vente du maïs à Agroserv, pour 104 millions FCFA. Ce tracteur qui contribue fortement au respect du calendrier cultural à travers la réalisation du labour à temps est un facteur clé, d'amélioration de la productivité des exploitations des membres de l'union.

L'acquisition de fonds de roulement de matériel et d'équipements par les unités de transformation et les centres d'étuvage, ont permis d'améliorer considérablement la productivité de ces unités. C'est le cas, des étuveuses de Douna (SCOOPS-ERD), qui ont acheté une décortiqueuse SB30 en 2017, sur les bénéfices qu'elles ont réalisés de la vente de 100 tonnes de riz.

- **Amélioration des revenus des producteurs/trices.** Elle prend en compte l'augmentation du niveau des revenus, mais également la qualité qui est en lien direct avec le caractère prévisionnel. Ici, le producteur ou la productrice est certain(e) du montant approximatif qu'il/elle aura à la vente de ses produits, un peu comme un employé connaît son salaire. Si toutes ces conditions ne sont pas satisfaites pour le moment, les producteurs/trices sont rassurés de pouvoir vendre leurs produits depuis 2017, même s'ils/elles ne maîtrisent pas les revenus, à cause de la fluctuation des prix. Néanmoins, les revenus s'augmentent progressivement, même si cela n'est pas toujours perceptible chez tous/tes les producteurs/trices à la base. Les bénéfices dégagés par les OPA dans les marchés institutionnels ont plus que triplés en l'espace de 4 années, passant de 31, 2 millions en 2017 à 101,4 millions FCFA en 2020. Ces bénéfices permettent de faire des réalisations pour les organisations, mais pour l'instant les montants sont assez faibles pour être redistribués aux milliers de membres à la base. Par exemple entre 2017 et 2019, la SCOOPS-ERD a redistribué à ses groupements membres environ 100 000 FCFA par an.

- **Amélioration de la sécurité alimentaire.** Il y'a eu de nouvelles spéculations comme le niébé qui se sont développées dans la région ; l'acquisition d'intrants et d'équipements (tracteur), ont contribué à accroître la productivité et la production de certains produits comme le maïs ; enfin, les revenus des producteurs/trices se sont améliorés, car ils/elles arrivent à écouler régulièrement leur production, à un prix rémunérateur. Aussi, on peut conclure que la sécurité alimentaire s'améliore dans les Cascades, même si l'ampleur des effets n'est pas encore perceptible au sein des populations à la base. Cependant du côté des élèves, la situation alimentaire ne s'est pas améliorée, si l'on se base sur les seuls résultats des cantines scolaires. En effet, entre 2017 et 2020, les montants transférés à la région des Cascades pour les cantines n'ont pas évolués et ont même

diminué (ils sont passés de 761 millions FCFA en 2017 et à 730 millions FCFA en 2020), alors que les effectifs sont passés de 120 738, à 135 924 élèves, soit une augmentation de 112,60%. Ainsi dans la région, les repas des cantines sont passés de 54 jours en 2017, à 47 jours en 2019. Et malheureusement en 2020 à cause de la COVID19, il n'y a pas eu de cantines et les vivres ont été distribués aux enfants, pour être préparés en famille, donc au profit de tous les membres.

Et pour expliquer pourquoi 47 jours au lieu de 9 mois de cantines, les autorités du MENAPLN répondent simplement que les communes ont été sensibilisées pour mettre en œuvre la cantine endogène dans chaque école, avec pour objectif de combler le gap, afin de permettre à chaque élève d'avoir un repas équilibré par jour, durant les 9 mois de l'année.

Mais dans la région des Cascades comme ailleurs au Burkina, la majorité des écoles ne disposent pas de cantines endogènes fonctionnelles. Et même là où elle fonctionne, il devient de plus en plus difficile d'obtenir des vivres pour couvrir 2 mois, à cause de la pauvreté croissante des populations.

« C'est au cours d'une Assemblée générale que l'Association des Parents d'élèves (APE) décide de la contribution de chaque enfant. Généralement, chacun/e envoie 3 boîtes de vivres (mil, maïs, ou riz), qui correspondent à 6 kg environ, ou bien l'élève contribue en espèce (entre 800 et 1 000 francs CFA, selon les années). Mais avant, ça marchait mieux et la cantine endogène dans certaines écoles pouvait couvrir 2 à 3 mois de repas, en plus des vivres de l'État. Mais actuellement, on peine à couvrir 1,5 mois. De nombreux parents sont sensibles et ils veulent bien contribuer, mais la situation est très difficile. Quand je suis arrivé ici à Nafona 2 en 2011, il y avait plus de terres cultivables et les récoltes étaient plus abondantes, mais avec le phénomène de l'« urbanisation sauvage » (ou la construction des « non lotis ») et de la vente des terres cultivables, les superficies des champs se rétrécissent d'année en année et la pluviométrie capricieuse réduit encore les rendements et ainsi les populations s'appauvrissent continuellement. Comment peuvent-elles contribuer dans ces conditions ? ». *Hébié Abdoulaye, Directeur de l'école de Nafona2, de Banfora.*

- **Développement de l'économie locale.** Pour le moment le développement de l'économie locale n'est pas une réalité, mais des signaux sont déjà perceptibles çà et là. Pour satisfaire la livraison des produits dans des délais serrés, les organisations font parfois recours à la main d'œuvre occasionnelle ou des employés temporaires, qui contribuent d'une manière ou d'une autre au développement de l'économie locale. Par exemple pour respecter les délais de livraison des commandes de la farine infantile en 2019, la SCOOPS-Balokognoumou a engagé temporairement 11 personnes, soient 7 femmes pour 40 jours et 4 garçons pour 25 jours de travail. Et cette situation s'est améliorée, car en 2020, elle a engagé 18 employés (11 femmes pour 65 jours et 7 garçons pour 35 jours). Les centres d'étuveuses et les autres OPA engagent également des employés journaliers, pour assurer la manutention des produits des marchés institutionnels.
- **Développement environnemental.** Durant la période de 2017 à 2020, la valeur cumulée des marchés institutionnels du PAM, de la SONAGESS, de Agroserv, de Save the Children, de la Croix Rouge et bien entendu des cantines scolaires que les OPA de la région des Cascades ont pu conquérir est de 1,28 milliards FCFA, pour la fourniture

de maïs, de la farine infantile, de paddy, de niébé, de l'huile, ainsi que de riz blanc et de riz étuvé. Aussi, la quantité de riz est évaluée à 2 494,6 tonnes (de riz du Burkina), pour une valeur de plus de 680 millions FCFA.

En partant de l'hypothèse que les 2 494,6 tonnes de riz était importé du Pakistan pour être livré à Banfora, il est possible d'estimer la quantité de CO₂ que ce transport aurait dégagé dans la nature. Pour 2 494,6 tonnes de riz en provenance du port de Karachi au Pakistan, destination port de Lomé, le bateau parcourt 8 414 milles, ce qui correspond à une distance de 15 582,728 kilomètres. La distance du port de Lomé, à la ville Banfora est de 1 384,6 km.

La méthode de calcul avec utilisation des valeurs de niveau 1⁷, on obtient les valeurs suivantes pour le bateau :

- ✓ Minimum de consommation 3,59 grammes CO₂/t.km.
- ✓ Maximum de consommation 101 grammes CO₂/t.km.

Mode de calcul : Information CO₂ (prestation) = donnée agrégée x nombre d'unités (prestation) x distance (prestation).

Ainsi, pour le transport des 2 494,6 tonnes par le bateau du Pakistan à Lomé, on a les niveaux suivants :

- ✓ Minimum de pollution : Information CO₂ = 3,52 g CO₂ / t.km x 2 494,6 t x 15 582,728 km = 136 831 810 grammes CO₂.
- ✓ Maximum de pollution : Information CO₂ = 101 g CO₂ / t.km x 2 494,6 t x 15 582,728 km = 3 926 140 000 grammes CO₂.

Soit une moyenne de 2 031 485 905 grammes CO₂.

Pour le transport des 2 494,6 tonnes par les camions du port de Lomé à Banfora, on a les niveaux suivants :

Porteur 12 tonnes PTAC – Marchandises diverses - Gazole routier. Distance Lomé-Banfora=1 384,6 km.

- ✓ Information CO₂ = 0,240 ℓ / km x 1 384,6 km x 3,07 kg CO₂ / ℓ x (2 494,6 t / 1,8 t) = 1 413 847 grammes de CO₂.

Le niveau de rejet de CO₂ épargné en achetant du riz avec les OPA de Banfora, est égal à : 2 031 485 905 + 1 413 847 = 2 032 899 752 grammes, soit 2 033 tonnes de CO₂.

En résumé, l'approvisionnement de 2 494,6 tonnes de riz auprès des OPA de Banfora (au lieu du riz importé du Pakistan), permet d'éviter le rejet dans la nature de 2 033 tonnes de CO₂.

3.3.Synthèse des changements observables

L'accès des OPA de la région des Cascades aux marchés intentionnels est assez récent car c'est en 2014, qu'elles ont débuté avec les achats de la SONAGESS d'une part et d'autres part, les bénéfices des ventes sont assez modestes pour obtenir des changements importants, au niveaux des producteurs/trices à la base. Néanmoins, une dynamique est engagée et des signaux de changements sont perceptibles à divers niveaux.

3.3.1. Prise de conscience des OPA

La prise de conscience est réelle et la mise en œuvre des activités du projet, notamment les ateliers de mise en relation entre les OPA et les acheteurs institutionnels, la mise en réseau des OP entre elles pour mieux répondre à la demande alimentaire, ainsi que le plaidoyer en faveur de la commande institutionnelle de produits agricoles locaux auprès des autorités locales, ont

⁷ Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de la France, guide méthodologique, Information CO₂ des prestations de transport.

permis aux OPA d’apprécier l’importance et la valeur de la demande de produits agricoles par les institutions de la région. Ainsi, les OPA se sont réunis et ont mis en place le réseau « Nafa Sira », qui signifie « la route du bonheur ». Ce réseau qui est composé entre autres de l’UPPA/Comoé, de l’UPPA/Léraba, de l’Union des étuveuses de Douna, de l’Union des étuveuses de Karfiguéla, de l’Union des producteurs du riz, de la Coopérative de Sira Nyouma, de la Coopérative Bolokognouma, ainsi que de la ligue des consommateurs, a pour objectif principal de conquérir les marchés institutionnels de la région des Cascades. Il faut préciser que bien que le réseau ne dispose pas de reconnaissance officielle pour le moment, ses activités ont débuté par le plaidoyer auprès entre autres, du Gouverneur de la région, du Centre Hospitalier Régional (CHR), ainsi que de la Maison d’Arrêt et de Correction de Banfora (MACB).

3.3.2. Perception des produits locaux par les enseignants

De nombreux enseignants, notamment ceux des classes de CM2 ont amélioré leur perception vis-à-vis des produits locaux, à l’issue des sessions de sensibilisation. Auparavant, ils avaient une idée assez vague de la contribution de la consommation des produits locaux à l’économie de la province et de la région. Mais actuellement, ils connaissent non seulement que les produits locaux sont de qualité (ils sont frais, car ce sont des produits de la saison) améliorent la santé des consommateurs (ils n’ont pas été conservés avec des produits chimiques), mais aussi et surtout ils contribuent fortement à un accroissement durable des revenus des producteurs/ trices et par conséquent au développement de l’économie de la province, de la région et même du pays.

Aussi, au-delà des produits alimentaires (surtout le riz étuvé ou blanc du Burkina) que les enseignants achètent maintenant pour la consommation de leur famille, ils rivalisent (entre eux) dans le port des tenues vestimentaires locaux (notamment le Faso Dan Fani) et mieux encore, ils incitent leurs élèves à le faire. Et si la stratégie d’encourager leurs élèves à consommer les produits locaux marche bien, ces produits disposeraient d’un marché garanti pour au moins une génération.

3.3.3. Autofinancement des OPA

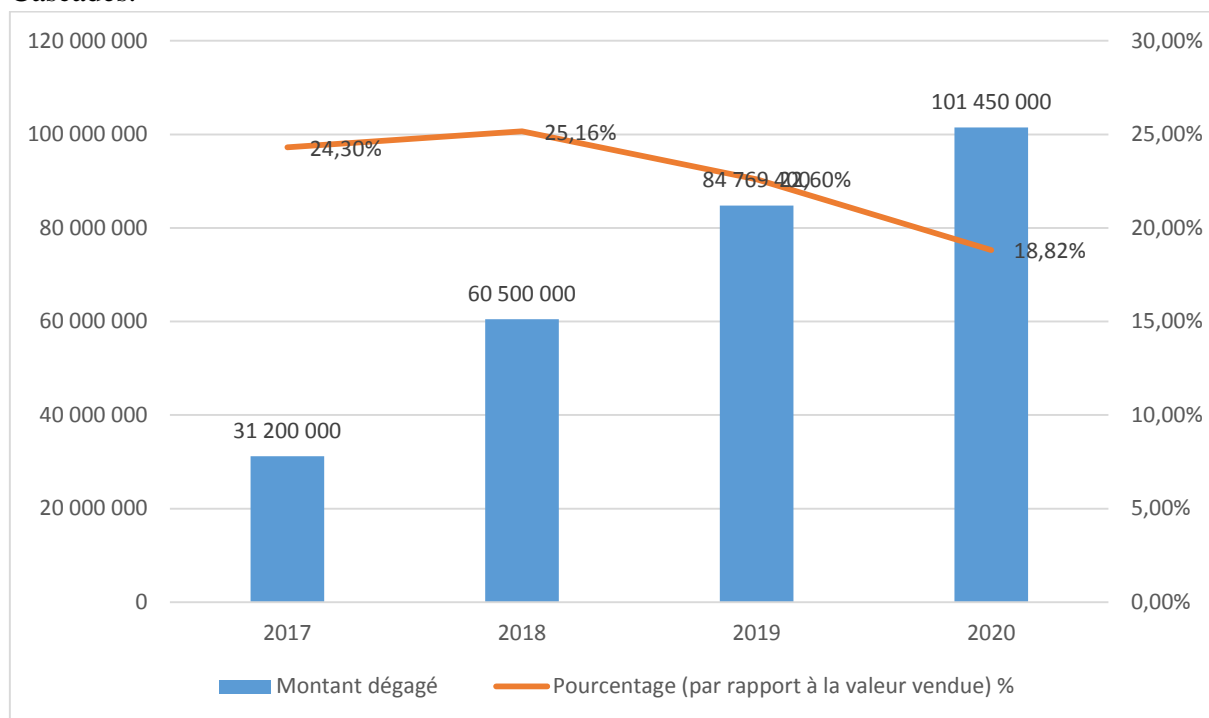
Les marchés institutionnels permettent aux OPA d’écouler des quantités importantes dans un intervalle de temps réduit et de dégager parfois des marges bénéficiaires de quelques dizaines de millions francs CFA, qui les ont permis de faire face aux charges courantes de fonctionnement, d’acquérir des équipements de production et de transformation, ainsi que du matériel pour améliorer la qualité des productions.

Tableau 4 : Marge bénéficiaire et proportion des bénéfices dégagés par les OPA des marchés institutionnels de la région des Cascades, de 2017 à 2020.

Année	Montant des marchés conquis par les OPA	Bénéfice	
		Montant total dégagé	Pourcentage (par rapport à la valeur vendue) %
2017	128 422 500	31 200 000	24,30
2018	240 467 000	60 500 000	25,16
2019	375 716 000	84 769 400	22,60
2020	538 845 500	101 450 000	18,82
Total	1 283 451 000	277 919 400	21,65

Source : Objectif Emploi, données collectées, septembre 2020.

Graphique 4. Marge bénéficiaire et proportion des bénéfices dégagés par les OPA des Cascades.



Ainsi les bénéfices dégagés par l'ensemble des 8 OPA attributaires des marchés institutionnels de la région des Cascades ont augmenté de plus de 325% en l'espace de 4 années, passant progressivement de 31,2 millions FCFA en 2017, à 101,45 millions FCFA en 2020. Sur la période, c'est environ 278 millions FCFA de bénéfice net cumulé, représentant une proportion de 21,65% des 1,28 milliards FCFA des ventes que l'ensemble des OPA ont engrangé. En dehors des charges de fonctionnement, certaines OPA ont utilisé leur bénéfice pour augmenter sensiblement leur fond de roulement (achat d'emballage, de paddy pour les étuveuses, etc.), acheter du matériel (pièces de rechanges, batterie pour électrification, etc.) et les autres ont réalisé des investissements plus structurants, comme l'achat de décortiqueuse SB30 ou de tracteur pour le labour.

« En 2018, nous avons eu le marché des cantines, pour livrer du riz blanc. Nous avons pris un crédit de 30 millions FCFA à Coris bank, avec un taux d'intérêt de 8%. Nous avons acheté le riz avec les femmes à 280 000 FCFA la tonne pour revendre à 300 000 FCFA la tonne. Nous avons pu dégager un bénéfice de 15 millions FCFA, que nous avons réinvesti dans notre centre. Nous avons utilisé 10 millions pour réparer la décortiqueuse, acheter des fours, réparer le tricycle et acheter la pompe du château d'eau. Puis, les 5 millions restants ont été utilisé pour augmenter le fonds de roulement du centre. Nous n'avons pas distribué les bénéfices, mais certaines femmes ont livré plus de 10 tonnes de riz et ont eu près de 150 000 FCFA de bénéfice. Ainsi, les unes ont construit des maisons pour leurs époux, les autres ont payés des vélos, des portables, etc., en plus des charges familiales (scolarité et santé des enfants, santé, achat de condiments, etc.), qu'elles assurent. La femme Turka n'est pas comme la femme mossi (dans les territoires mossi, ce sont les hommes qui assurent les dépenses de la famille), car c'est elle qui fait les dépenses en famille et l'homme ne fait rien. Mais, certains hommes qui étaient très retissants, laissent maintenant leur femme venir travailler au centre, car ils voient les retombés de notre union. Au-delà de nos familles, nous les femmes sont mieux considérées aujourd'hui au niveau de la communauté. En effet, à travers le centre, les femmes sont associées à toutes les activités

de la commune et elles contribuent en aidant la mairie avec 3 à 5 sacs de riz (pour préparer et recevoir les invités lors des cérémonies, organisées par le maire). Mieux encore, le centre d'étuvage de Douna a été décoré et la Présidente a reçu la médaille lors de la fête nationale du Burkina Faso le 11 décembre 2019, à Mangodara. Aujourd'hui, les femmes ont une place officielle dans le protocole de toutes les cérémonies dans la commune de Douna. Mais, il devient de plus en plus difficile d'avoir les marchés institutionnels, il y'a beaucoup de rejets de produits après analyse et les paiements interviennent très tard, si bien qu'avec les pénalités de retard de la banque, nous n'avez plus rien. Vous travaillez seulement pour donner à la banque et aux agents des mairies (à cause des-pots-de-vins) ». *Une étuveuse, qui requiert l'anonymat.*

3.3.4. Obtention de crédits de campagne auprès des institutions financières

Les contraintes financières des OPA s'expliquent en partie par le fait qu'elles ne travaillent pas toujours avec les institutions financières, à cause de la méconnaissance de ces dernières. En effet, les OPA ne connaissent pas bien les produits financiers d'une part et d'autre part, les institutions financières ne disposent pas de spécialistes dans le domaine agricole qui connaissent également le fonctionnement des OPA. Mais les marchés institutionnels « obligent » les OPA à s'intégrer dans le système financier. En effet, les OPA ne peuvent pas exécuter ces marchés sur fonds propres. Et bien qu'il s'agisse de crédits commerciaux (donc à court terme), les institutions financières et les OPA apprennent à mieux se connaître et à se faire confiance, dès qu'elles commencent à travailler ensemble.

Ainsi après des négociations, les centres d'étuveuses de Douna et de Karféguéla ont obtenu respectivement une « ligne de crédit campagne » de 40 millions FCFA et de 45 millions FCFA, auprès de Coris Bank pour s'approvisionner en paddy, afin d'accroître leur production en riz étuvé et en riz blanc. Le taux d'intérêt est de 8% et la durée du crédit qui est de 12 mois, permet aux étuveuses de produire pendant 2 campagnes rizicoles : la campagne sèche et celle hivernale. Cette ligne de crédit est permanente et elle est immédiatement reconduite chaque année, à l'issue du remboursement.

3.3.5. Engagement à produire qualité

Les rejets et les remplacements des produits au niveau des cantines scolaires, notamment du niébé a occasionné des pertes importantes pour les OPA cette année. Ainsi, la formation en qualité et la dotation des OPA en équipement et en matériel (vanneuse, bêche, étuveuse, humidimètre, bascule, machine à coudre sac, Tarare, etc.) par le projet AMIAGRI pour faciliter la production en qualité, a été un grand soulagement pour les responsables des organisations. En plus de ce matériel, les OPA ont acquis sur fonds propres des égraineuses, des trieuses, des vanneuses, des humidimètres, des palettes et des emballages, afin d'améliorer la qualité des produits. Aussi, les responsables des OPA se sont engagés d'une part à appliquer rigoureusement les techniques post-récoltes, ainsi que les Bonnes Pratiques de Production enseignées et d'autre part, à acquérir du matériel et des équipements complémentaires, pour offrir des produits de qualité, notamment du niébé débarrassé des grains noirs et du riz avec un taux de brisure de 35% maximum, aux mairies, à partir de l'année scolaire 2020/2021. Cet engagement constitue un changement majeur, car il permettra aux élèves de consommer des vires de qualité et contribuera fortement à instaurer un climat de confiance (entre Offreurs et Demandeurs) et augmenter les revenus des OPA et de leurs membres à la base, de façon durable.

3.3.6. Adhésion consciente à la consommation des produits locaux

Les élèves ont adhéré massivement aux activités de sensibilisation sur « Le Droit à l'alimentation, l'hygiène alimentaire et le Consommer local » qui, ont provoqué 4 changements importants au sein de cette jeune population ; il s'agit :

- **L'évaluation des aliments en fonction de leur apport nutritionnel et non de leur lieu de provenance.** Pour les élèves des différentes écoles de la région, un aliment de qualité était un aliment qui vient des pays des Blancs (c'est-à-dire un aliment importé), avec un joli emballage. Mais les élèves qui ont bénéficié de la sensibilisation, affirment maintenant que la qualité d'un aliment est liée à sa valeur nutritionnelle et non à son origine ou à son emballage. Ainsi, les aliments locaux comme les chenilles, les éphémères ou le haricot ne sont plus dénigrés, mais appréciés par les élèves conformément à leur juste valeur nutritive.
- **L'importance des jardins potagers.** Si le Projet de promotion de cultures maraîchères pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région des Cascades (PROCUMA) avait accompagné les écoles à la mise en place de jardins potagers, certains élèves n'avaient pas très bien compris leur importance. Maintenant grâce aux sensibilisations, les élèves disent avoir compris que « les légumes et les fruits sont des aliments qui aident le corps humain à lutter contre les maladies ». Et par conséquent, ils se sont engagés à reprendre l'entretien de certains jardins délaissés, afin d'améliorer la production.
- **La nécessité de couvrir les repas.** La quasi-totalité des élèves ne disposaient pas de couvercle pour protéger les repas qu'ils prenaient à la cantine, avec des plats ou des assiettes. Aussi, ils couvrent maintenant leur repas, car ils ont compris en hygiène alimentaire, qu'un repas non protégé peut être facilement contaminé et engendré des maladies graves pour le consommateur.
- **La corrélation positive entre le consommer local et l'accroissement des revenus des producteurs/trices de la région.** Les sensibilisations ont permis aux élèves d'établir clairement la relation entre la consommation des produits locaux et l'augmentation des revenus de leurs parents qui, en sont les producteurs et les productrices. Et au-delà de l'école, ils essaient de sensibiliser leurs parents dans le choix familial des produits locaux (alimentaires, vestimentaires, etc.), qui devrait contribuer à terme à un développement durable de l'économie des provinces de la Comoé et de Léraba et par conséquent de la région des Cascades.

La sensibilisation des élèves constitue un pas décisif dans la promotion des produits locaux et un développement durable de l'économie locale, car si les enfants sont convaincus, ils constituent des consommateurs conscients des produits locaux pour plusieurs décennies et mieux encore, ils prendront les meilleures décisions pour ces produits quand ils dirigeront le pays plus tard.

IV. CONTRAINTES DES MARCHES INSTITUTIONNELS

Les principales contraintes qui limitent l'accès des OPA aux marchés institutionnels sont : i) la corruption ; ii) la multiplicité des interlocuteurs ; iii) la concurrence entre OPA ; iv) la faible qualité des produits ; v) le monopole de l'expertise agroalimentaire ; vi) le non-respect des textes en vigueur.

4.1. Corruption

Elle est de loin la plus importante qui minent dangereusement l'accès des OPA aux marchés institutionnels et elle se manifeste de plusieurs manières, sur toute la chaîne. En effet, les acteurs/trices interviewé(e)s affirment que la corruption est présente depuis l'octroi des

marchés, jusqu'au paiement, en passant par l'analyse des produits et la réception définitive des denrées. Un acteur qui requiert l'anonymat explique que « cette forme de corruption est très dangereuse, car elle est silencieuse et ce sont les textes administratifs qui facilitent cela. Les agents sont très malins et personne ne vous réclamera 5 FCFA, mais ils combinent intelligemment 3 facteurs, qui, certainement vous feront craquer à terme. D'abord aucun texte ne les oblige à traiter votre dossier dans un délai précis ; ensuite, ils savent que l'OPA ne dispose pas de ressources propres pour la mobilisation des produits et par conséquent, va contracter un crédit ; et enfin, ils connaissent les conditions des banques (crédits courts termes, avec des pénalités importantes à la fin de l'échéance) en matière de crédit commercial. Aussi, ils vont s'asseoir sur votre dossier en étant certain que l'augmentation progressive des pénalités de la banque, vous obligera à décoder leur silence et vous viendrez spontanément avec une enveloppe (des-pots-de-vins) pour le supplier de prendre. Et il va bien prendre et immédiatement votre dossier dépoussiéré, devient prioritaire et sera traité dès les jours suivants... ».

« À cause de la corruption, nos pertes sont estimées à ce jour (1^{er} septembre 2020) à 7 millions FCFA et ce n'est pas fini. Nous allons envoyer un signal fort en refusant le marché en 2020/2021 et ainsi, le maire qui n'est pas au courant du comportement abusif de certains de ses agents, leur demandera des comptes... ».

« Même avec des-pots-de-vins, notre Union a dégagé un bénéfice net de 2 millions en 2017/2018 et 11 millions francs en 2018/2019, mais cette année (2019/2020), la situation est chaotique. Nous avons livré 14,5 tonnes de haricot, 63 tonnes de riz étuvé et blanc et 408 bidons d'huile de 20 litres, pour une valeur totale de 42,9 millions FCFA. Pour commencer, ils nous ont demandé de changer 2,5 tonnes de haricot, à cause des grains noirs. Ce que nous avons fait. Ensuite, nous avons été convoquées encore pour changer le haricot une seconde fois, puis une troisième fois, car c'est infesté, selon eux. Mais nous, nous livrons du haricot non infesté et pour analyser les produits, ils prennent plusieurs mois, tout en étant conscients que le haricot va s'infester avec le temps. Le 11 juillet 2020 était la date limite pour le remboursement total du crédit à la banque et aujourd'hui 1^{er} septembre, notre dossier à la mairie n'est même pas encore traité. La perte engendrée par le remplacement des stocks de niébé et les pénalités bancaires sont aujourd'hui de 7 millions FCFA et ce n'est pas la fin du calvaire, car personne ne sait quand nous seront payées. Si les choses ne changent pas l'année prochaine, nous ne prendrons pas un seul kilogramme de ce marché institutionnel qui, finit par nous appauvrir... ». *Témoignage d'une étuveuse, membre d'une Union.*

4.2. Multiplicité des interlocuteurs

Le conseil des ministres en sa séance du 17 février 2016 a décidé du transfert des ressources destinées aux cantines scolaires, aux communes. L'option du gouvernement de transférer la gestion des cantines scolaires aux communes, participe au renforcement de la mise en œuvre de la communalisation intégrale et de la responsabilisation des communautés pour un développement à la base, conformément au décret N° 2014-931/PRES/PM/MATD/MENA/MJFPE/MESS/MEF/MFPTSS du 10 octobre 2014, portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'État aux communes dans le domaine de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation. Ainsi, les OPA (comme l'UNPR-B) qui avait la DAMSSE comme seule interlocutrice dans le cadre des approvisionnements des cantines, se retrouvent du jour au lendemain à négocier avec 351 communes. Et chacune de ces communes est entièrement autonome, dans le processus d'acquisition des vivres, qui s'organise autour des cinq (5) points suivants : i) le choix des denrées ; ii) le choix du type de marché ; iii) la détermination des quantités de vivres à commander ; v) la répartition des vivres par école ; vi) la livraison des vivres et ; vi) la réception

des vivres. À cette autonomie, s'ajoute la dispersion géographique des communes sur toute l'étendue du Burkina, qui contribue encore, à compliquer davantage la situation.

4.3. Concurrence entre OPA

Le nombre des OPA pouvant prétendre aux marchés institutionnels sont très limités et en plus elles sont toutes membres de la CPF. Aussi, elles pouvaient mieux s'organiser pour conquérir aux moins les marchés des cantines scolaires et se les répartir, pour l'approvisionnement. Mais malheureusement, cela est loin d'être une réalité et parfois elles se livrent à une concurrence, pour obtention de certains marchés. C'est par exemple le cas de l'UNERIZ et l'UNPR-B pour obtenir les marchés de certaines mairies. Et cette concurrence les fragilise davantage, face aux « puissants commerçants » qui n'hésitent pas à utiliser leurs ressources financières et leurs carnets relationnels impressionnants, pour la conquête de ces « marchés juteux » (car ils ne paient aucune taxe avec les conventions).

4.4. Faible qualité des produits

Au Burkina, les OPA qui peuvent respecter scrupuleusement les standards de qualité, en matière de produits agricoles, se comptent au bout des doigts. Hormis l'USCCPA/BM qui dispose d'équipements et une expérience avérée de plusieurs décennies pour fournir des produits de qualité et de façon constante, la quasi-totalité des autres organisations sont rarement constant en matière de qualité.

La bonne qualité des produits est indispensable, à cause de la vulnérabilité des élèves. Ainsi, le MENAPLN a recruté le cabinet agroalimentaire privé Tecal Sate, pour une vérification obligatoire des quantités et de la qualité des denrées. Tecal Sate travaille en étroite collaboration avec le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP), pour la réalisation des différentes analyses sanitaires et organoleptiques. Le rapport d'expertise de Tecal Sate est une condition sine qua non, pour la réception définitive des vivres par la mairie et leurs mises à la disposition des cantines scolaires.

Aussi, les rejets des produits pour cause de qualité sont récurrents. Par exemple aux termes de la norme NBF 01-80 : 2009 : RIZ – Spécifications, au point 4.4.1.3 « catégorie GRANDE CONSOMMATION », le taux de brisure est de l'ordre de 15 à 35%. Et pour l'année scolaire 2019/2020 au niveau national, le non-respect de ces valeurs a entraîné le rejet de 67,34%⁸ du riz du Burkina, dont le taux de brisure se situait entre 40 et 60%. Aussi, à l'issue d'une « réunion de crise » avec les ministères concernés par la question, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a pris une Note de Service datée du 14 janvier 2020, pour relever ce taux de 35% à 50% maximum, mais pour l'année en cours (2019/2020) uniquement. Cette disposition qui vise à encourager l'approvisionnement des cantines scolaires par les OPA, a pu se faire, car les causes de cette non-conformité ne sont pas sanitaires, mais organoleptiques. En effet, de nombreuses familles Burkinabé achètent et consomment du riz 100% brisure.

Aussi pour la même année, l'application de la norme NBF 01-009 : 2006 : NIEBE – Spécifications, a engendré le rejet de 94,50%⁹ de graines de haricot. Malheureusement, le rejet du niébé a été maintenu, car les raisons sont d'ordre sanitaires (c'est-à-dire que le niébé pourrait causer des maladies aux élèves) et les fournisseurs ont été invités, à remplacer immédiatement les stocks incriminés. Mais comme la réception des produits se fait par lot (Riz, Niébé et Huile), cette situation a engendré un retard de plusieurs mois, si bien que la quasi-totalité des écoles des Cascades sont allées en vacances en mars 2020 (à cause du Coronavirus), sans avoir reçu les vivres.

⁸ Note de Service du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, du 14 janvier 2020.

⁹ Idem.

4.5. Monopole de l'expertise agroalimentaire

Depuis 2012 il est institué par arrêté conjoint n°2012-79/MEF/MS du 24/02/12 un certificat de contrôle de la qualité des produits, objets de marchés publics. Ainsi, un cabinet est recruté par le MENAPLN qui assure l'expertise agroalimentaire. Le rapport d'expertise de ce cabinet est une condition sine qua non pour la réception des vivres, au profit des cantines.

Cependant, les fournisseurs des cantines scolaires dénoncent ce monopole de fait, qui pourrait contribuer à réduire la transparence et proposent que le MENAPLN identifie d'autres cabinets et laboratoires au niveau national, qui seront agréés pour la réalisation de l'expertise agroalimentaire. Ainsi, si certains fournisseurs estiment que les délais des résultats de « l'expert du MENAPLN » sont très longs, comme c'est le cas actuellement, ils pourront décider d'aller dans les autres structures agréées, quitte à assumer entièrement toutes les charges financières y afférentes. Cette alternative pourrait contribuer à désengorger le cabinet retenu par l'autorité contractante au moment des pics de livraison et réduire ainsi les délais d'attente souvent très long des résultats et préjudiciables aux fournisseurs. Aussi, elle augmentera la transparence au niveau de l'expertise en offrant également aux acteurs/trices de l'Offre des marchés institutionnels, une possibilité de contre-expertise, au cas où ils/elles contesteraient les résultats du premier cabinet.

4.6. Non-respect des textes en vigueur

Le non-respect des textes en vigueur est régulièrement constaté au niveau de la passation des marchés, ainsi qu'au niveau de l'expertise agroalimentaire des vivres :

➤ Au niveau de la passation des marchés

Les différents types de passation des marchés sont encadrés par le Décret N° 2017 - 0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017, portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Aussi, conscient des faiblesses des OPA dans les compétitions des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC) avec les commerçants, le Guide de gestion des cantines scolaires à l'usage des communes de mars 2007 a précisé à la page 12, que « **dans le cadre de l'acquisition des vivres pour les cantines scolaires, la mairie peut conclure une convention (annuelle ou pluriannuelle) avec une association de producteurs locaux (exemple : UNPR-B) ou une structure compétente dans le domaine des vivres comme la SONAGESS. Cette option exige une autorisation préalable du conseil municipal ou l'organe délibérant après avis de la structure chargée du contrôle a priori** (contrôle des marchés et des engagements financiers) ». À travers l'introduction de cette convention, l'autorité avait pour objectif de faciliter les OPA dans l'approvisionnement des cantines scolaires, en produits locaux. Cependant dans les faits, cette disposition va nuire aux OPA. En effet, des commerçants mal intentionnés vont « fabriquer des coopératives ou des organisations agricoles fictives » avec quelques membres de leurs familles ou des amis ; et avec ce récépissé, ils vont contourner toutes les obligations du DAC et bénéficier des avantages de cette Convention. Mais comme cette « coopérative fictive » ne dispose pas de producteurs/trices à la base, il arrive souvent qu'elle ne trouve pas de produits locaux (certains commerçants arrivent à acheter le riz du Burkina avec des producteurs/trices, transformateurs, étuveuses, etc.), notamment le riz du Burkina pour livrer. Alors que la fourniture de produits locaux, est la condition sine qua non et la base même de la Convention, ou du « marché grés à grés ».

Dans une telle situation, le commerçant envoie une simple lettre au Maire, pour lui signifier qu'il n'y a plus du riz du Burkina et ce dernier lui autorise à fournir du riz importé. Et c'est à ce niveau que se situe la fraude, car les textes ne sont nullement respectés et sont purement et simplement corrompus. En effet, les textes indiquent que « **toute modification d'une clause substantielle initiale du marché est constatée par un avenant soumis à l'approbation de l'autorité compétente** », Article 143 du Décret N° 2017 - 0049/PRES/PM/MINEFID du 1er

février 2017, ci-dessus cité. Dans ce cas, c'est le conseil municipal qui est habilité à modifier les clauses du marché, à travers un avenant en bonne et due forme.

➤ **Au niveau de l'expertise agroalimentaire des vivres**

L'Arrêté 2018-486 / MINEFID/CAB portant adoption de spécifications techniques standard des produits alimentaires objets de marchés publics stipule à son article 5 : « **le prélèvement des produits en vue de l'expertise est effectué le jour de la livraison** dans le magasin de l'autorité contractante, pendant le déchargement ; le prélèvement est fait par un agent du laboratoire agréé et à défaut, par un expert qualité agroalimentaire mandaté par l'autorité contractante ».

Ici encore, les acteurs/trices relèvent que cette disposition n'est pas respectée, car le prélèvement se fait rarement le jour de la livraison des produits, dans le magasin de transit.

V. RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES MARCHES INSTITUTIONNELS

Il faut travailler à améliorer l'accès des marchés institutionnels aux OPA, afin de garantir la régularité de revenus améliorés et durables, pour obtenir un impact réel sur les producteurs et productrices à la base. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'opérer des changements importants au niveau de l'État, des municipalités, mais aussi et surtout au niveau des OPA.

5.1. Changements à opérer au niveau de l'État

5.1.1. Lutte contre la corruption

L'ampleur de la corruption au Burkina Faso est assez inquiétante, selon les responsables du Réseau national de lutte contre la corruption (REN-LAC), qui, épinglent régulièrement les marchés publics, domaine dans lequel se trouvent les marchés institutionnels agricoles. En effet, le rapport 2016 du REN-LAC montre que les marchés publics se trouvent en tête du peloton, car ils occupent la seconde place, juste après la police municipale qui demeure l'institution la plus corrompue au Burkina Faso, selon le dernier rapport 2019 du réseau.

En éradiquant uniquement la corruption au niveau des marchés institutionnels, l'État résoudrait de nombreuses contraintes d'accès des OPA, aux marchés des cantines scolaires. En effet, aucune action sérieuse n'a encore été entreprise par l'État face aux cas suspects de corruptions, au niveau de certaines mairies. Et pire, les 18,89 milliards FCFA qui ont été transférés à 336 communes en 2018 pour l'approvisionnement des cantines scolaires, 1,69 milliard FCFA n'ont pas été utilisés pour l'achat des vivres par 34 communes qui ont eu des difficultés. Ces difficultés sont, entre autres, la défaillance de certains fournisseurs, les rejets de denrées non-conformes, le fractionnement des lots, mais aussi et surtout la complaisance dans le respect des normes en matière de commande publique. Sur ce dernier point, les journalistes avaient dénoncés des cas suspects de corruptions. Aussi le Conseil des ministres du 27 juin 2019, présidé par Roch Marc Christian KABORE avait instruit les ministres en charge du dossier, de prendre les dispositions nécessaires pour permettre à l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) de faire un audit général sur la gestion des cantines scolaires, mais aucune action n'a été entreprise, à date.

Lors du dîner gala de la première édition, du prix de la meilleure commune ayant la meilleure restauration en cantine scolaire, le Ministre en charge de l'Éducation nationale, a été interpellé par les journalistes sur les malversations des ressources des cantines scolaires transférées aux mairies. Le Pr OUARO a répondu que des audits seront commandités par son département auprès des communes et des sanctions seront prises à l'endroit des contrevenants.

En octobre 2020, soit plus de 16 mois après cette décision prise au sommet de l'État, aucun auditeur n'a visité une seule des 34 communes incriminées. Aussi, l'État devrait mieux s'engager dans la lutte contre la corruption, afin de faciliter l'accès des OPA aux marchés des cantines scolaires.

5.1.2. Augmentation des ressources financières

La cantine scolaire a pour objectif de contribuer au développement de l'éducation, en favorisant l'égalité des chances, le maintien des élèves à l'école, la démocratisation de l'école, l'amélioration des taux d'inscription et de réussite, ainsi que la réduction de la faim à travers l'amélioration de la qualité nutritionnelle des enfants. Ainsi, depuis l'orientation de l'intervention du Cathwel dans les zones à haute insécurité alimentaire et à faible taux de scolarisation en 1988, l'État a progressivement pris le relais pour assurer la cantine scolaire dans les autres localités. L'enveloppe financière a évolué pour atteindre son pic de 25 milliards FCFA en 2013 ; cette somme permettait l'acquisition de plus de 56 000 tonnes de vivres, au profit des cantines scolaires, pour une période de 3 à 4 mois.

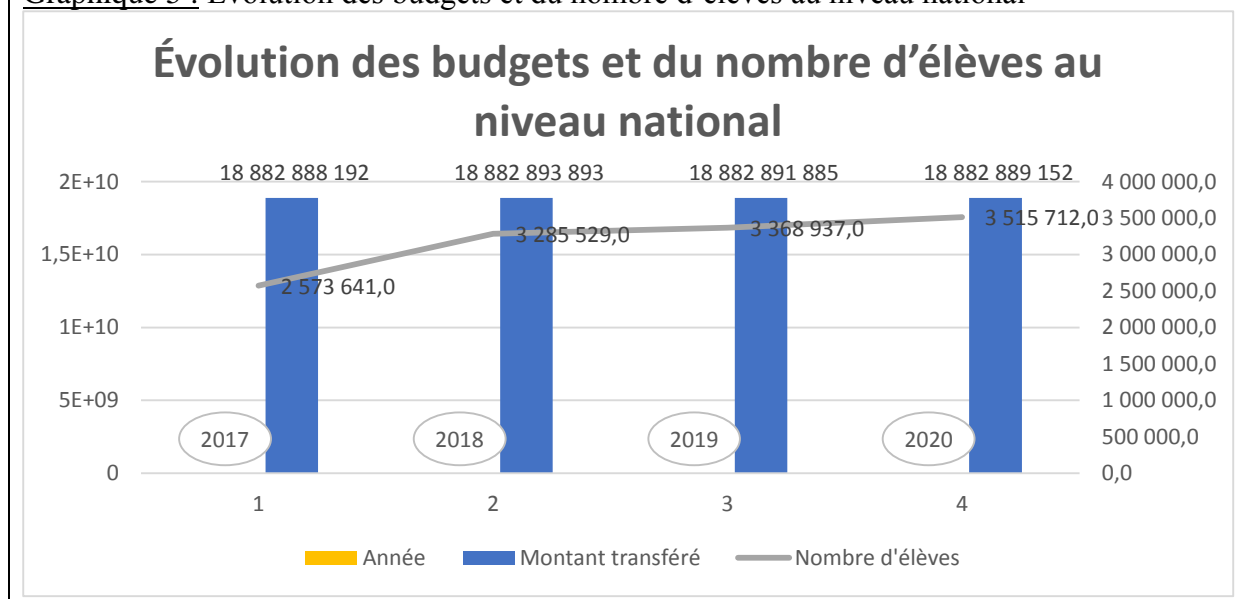
Ensuite, le budget des cantines s'est réduit progressivement pour atteindre 18,88 milliards FCFA en 2017, au profit de 2 573 641 élèves du primaire, pour un total de 54 jours de repas. À partir de cette date, l'enveloppe financière est restée figée, tandis que le nombre d'élèves a continué à augmenter. En effet à partir de 2018, les élèves du préscolaire qui, auparavant n'étaient pas bénéficiaires des cantines, sont venus s'ajouter à ceux du primaire pour atteindre 3 285 529. Ainsi de 2017 à 2020, le nombre d'élèves est passé de 2 573 641 à 3 515 712, soit une augmentation absolue de 942 071 élèves (ou une proportion de 136,60%), alors que le budget est resté constant durant ces 4 années. Avec ce montant, les élèves ont aujourd'hui au meilleurs des cas 47 jours de repas à l'école (durant les 9 mois de l'année scolaires), contre 54 jours en 2017.

Tableau 5 : Budget alloué à la cantine scolaire des élèves du primaire et du préscolaire, de 2017 à 2020, sur l'ensemble du territoire national.

Année	Budget national (francs CFA)	Nombre d'élèves	Observations
2017	18 882 888 192	2 573 641	Primaire
2018	18 882 893 893	3 285 529	Préscolaire et primaire
2019	18 882 891 885	3 368 937	Préscolaire et primaire
2020	18 882 889 152	3 515 712	Préscolaire et primaire
Total	75 531 563 122	12 743 819	

Source : Données des Arrêtés interministériels N°2017-019 ; N°2018-118 ; N°2019-071 et N°2020-035 MINEFID/MATDC/MENAPLN.

Graphique 5 : Évolution des budgets et du nombre d'élèves au niveau national

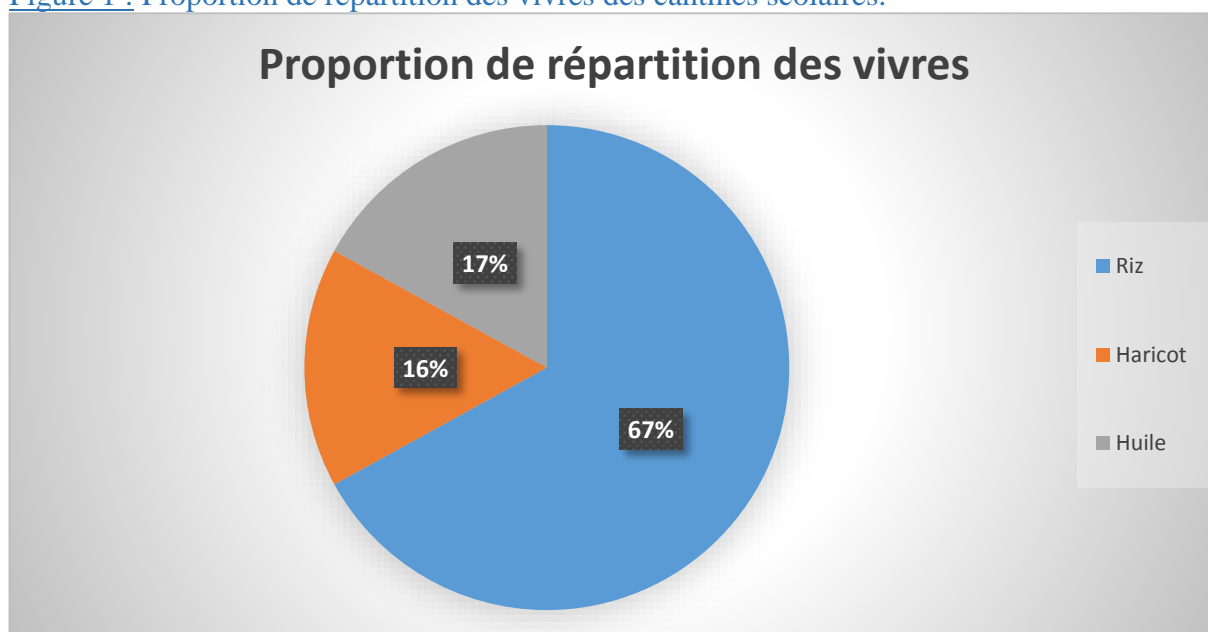


Conscient des limites objectives de ce contraste sur la qualité de l'éducation au Burkina Faso, le conseil des ministres du 22 janvier 2020 présidé par Roch Marc Kaboré, a pris ses responsabilités et lancé l'Initiative du Président du Faso : « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour ». Pour atteindre cet objectif avec l'effectif actuel des élèves, le budget annuel des cantines devrait atteindre 84 milliards FCFA environ, soit un accroissement de 445%. Bien que cette initiative soit soutenue par la FAO, il serait difficile de mobiliser ces ressources ; cependant, l'engagement personnel du Chef de l'État devrait au moins permettre d'accroître significativement le budget des cantines scolaires, dès la rentrée prochaine, 2021/2022.

5.1.3. Fractionnement des lots

Le choix des denrées doit permettre la mise au point d'un menu équilibré, qui tienne compte des besoins nutritionnels des enfants et comporte généralement un aliment énergétique de base, un aliment supplémentaire riche en énergie, un aliment riche en protéine et un aliment riche en nutriment. Et pour tenir compte de la disponibilité des produits, ainsi que des contraintes financières évidentes, le MENAPLN avait retenu en 2017 le riz, le haricot local ou niébé et l'huile végétale enrichie en vitamine A, pour toutes les communes. Pour la répartition, 67 % du budget est destiné à l'acquisition et à la livraison des céréales (riz), 16% pour les légumineuses (haricot) et enfin 17% pour les oléagineux (huile). Ce choix est resté valable jusqu'en 2019.

Figure 1 : Proportion de répartition des vivres des cantines scolaires.



Si le menu comporte obligatoirement les 3 denrées pour être équilibré, en amont, la commande devrait pouvoir se faire par produit spécifique, car chaque proportion est bien connue.

De tout ce qui précède, la commande de la commune se fait par lot unique, composé de riz, de niébé et de l'huile végétale enrichie en vitamine A. La constitution des lots uniques n'est nullement une obligation ; elle est simplement le fruit d'une habitude du travail entre le Ministère en charge de l'Éducation et les Commerçants depuis 1988. Et si les commerçants n'éprouvent aucune difficulté pour rassembler ces différents produits car cela correspond à leur façon de travailler, ce n'est le cas pour les OPA. Par exemple l'Union des étuveuses du riz de Karféguela, est obligée de passer de marché en marché pour s'approvisionner en niébé, parce qu'elle n'arrive même pas à trouver une OPA pour la satisfaire. Et pour l'huile, la situation est encore plus compliquée, car elle doit négocier avec les cadres d'une grande société comme la SN/CITEC située dans une autre région et cela n'est pas toujours évident.

Le Guide révisé de juillet 2019 précise à la page 9, que « **dans le but de valoriser les mets locaux et de booster l'économie nationale, le gouvernement du Burkina Faso recommande aux structures publiques de privilégier les produits locaux dans les commandes des différents aliments** ». Et ce sont uniquement les OPA (et non les commerçants ou les opérateurs économiques) qui peuvent fournir des produits locaux, à partir de leurs membres à la base. Si le MENAPLN veut effectivement faciliter l'accès des OPA, à ces marchés, il doit fractionner les lots et permettre ainsi à une OPA de livrer uniquement du niébé ou du riz, conformément à la structuration des OPA par filière, impulsée par la Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales (DOPAIR) du Ministère en charge de l'Agriculture, depuis le début de la décennie 2000. Aujourd'hui cette division des lots est d'autant plus pertinente, que le Guide révisé de juillet 2019 a accédé aux sollicitations des acteurs/trices en faisant la part belle aux produits locaux, en acceptant l'introduction pour la première fois dans les cantines scolaires des produits du terroir. Ce sont par exemple les tubercules (patates douces, ignames, pomme de terre, manioc, fabirima, dandala, etc.), les autres produits sucrés (miel, sucre, etc.), les huiles ou lipides (huile d'arachide, de sésame, de soja, beurre de karité, etc.), les protides animaux (fromage, lait, yaourt, œufs, insectes, éphémères, etc.), les protides végétaux (soja, lentilles, pois de terre, sésame, arachides, soubala, gombo, feuille de baobab, konra koura, etc.), ainsi que les légumes feuilles (moringa, bulvaka, oseille,

etc.), les légumes frais (tomate, gombo, etc.), les légumes racines (oignon, gingembre, carotte, etc.) , les fruits charnus (mangues, pastèques, karité, liane-goïne, raisin, etc.) et enfin les fruits secs (néré, détarium ou kagha, jujube, balanitesse, tamarin, pain de singe, etc.).

Alors à partir de la rentrée scolaire prochaine (2020-2021), les communes peuvent en principe commander les produits ci-dessus cités, au profit des cantines scolaires pour les élèves.

5.2.Changements à opérer au niveau des mairies

5.2.1. Respect des procédures en matière de passation des marchés

Les différents types de passation des marchés sont encadrés par le Décret du 1er février 2017 (ci-dessus cité) et complété par des arrêtés et des circulaires. Mais pour faciliter l'accès des OPA à ces marchés, le Guide de gestion des cantines scolaires à l'usage des communes de mars 2007 avait précisé que **lorsqu'il s'agit d'une organisation de producteurs locaux, la mairie pouvait conclure une convention annuelle ou pluriannuelle**, avec elle. Mais, il convient de relever que dans la version révisée du Guide de juillet 2019, cette disposition particulière n'apparaît plus.

Aussi de nombreuses mairies ont signé des Conventions avec des Commerçants, des Libraires, ou des Entrepreneurs, pour l'exécution des marchés. S'il est vrai que ces derniers disposent de documents légaux de coopératives ou d'associations, les maires connaissent bien les « OPA sérieuses » qui ont des membres à la base, qu'elles soient de la commune, de la province, de la région, etc. Ils devraient alors exiger qu'en dehors des « OPA sérieuses », les commerçants et autres fournisseurs respectent scrupuleusement la réglementation en vigueur, en matière de commande publique.

5.2.2. Signature des conventions à temps

Les communes peuvent signer des conventions couvrant plusieurs années, ou encore chaque année, mais à partir du mois d'avril.

➤ Conventions pluriannuelles

Les mairies qui s'y prennent à temps signent les conventions pour la fourniture des vivres en septembre, sinon en octobre et même en novembre, pour les retardataires. Et comme les textes prévoient l'approvisionnement des cantines dès la rentrée des élèves (le 1^{er} octobre), cela engendre d'énormes pressions aux OPA, qui doivent livrer des produits locaux. En effet, c'est avec la convention signée que les organisations vont négocier le financement avec les institutions financières, pour la mobilisation des produits auprès de leurs membres. Une fois les ressources financières disponibles, la seconde difficulté consiste en la mobilisation de produits secs, car la période de novembre à décembre correspond exactement à celle de la récolte de la campagne hivernale au Burkina Faso. Et si les produits ne sont suffisamment secs, il y'a des conséquences sur leur qualité. Par exemple le taux d'humidité pour un bon décorticage du paddy se situe entre 13 et 14 %. Autrement, le taux de brisure peut être très important ; comme c'est le cas actuellement.

De tout ce qui précède, il serait souhaitable que les communes signent des conventions pluriannuelles, avec les OPA et cela leur facilitera la recherche à temps des finances, ainsi que la mobilisation des produits de la campagne précédente. Si pour le niébé cette solution n'est pas pertinente à cause des coûts de conservation, ce n'est pas le cas pour le riz, qui a 2 campagnes par an. Dès lors que les OPA rizicoles ont la certitude de l'obtention du marché, elles peuvent facilement mobiliser le paddy de la saison sèche, dont la récolte se fait entre avril et mai et ainsi elles seront prêtes pour livrer le riz dès le 1^{er} octobre dans les différentes communes.

➤ Conventions à bonne date

Si la commune ne veut pas s'engager dans une convention de plusieurs années, elle peut néanmoins signer la convention à temps avec les OPA, c'est-à-dire à partir du mois d'avril ou de mai au plus tard. En effet, l'Arrêté interministériel pour le transfert des ressources financières aux communes est signé par les trois ministres (Finances, Administration et Éducation), dès le mois de mars au plus tard. Par exemple, pour les quatre dernières années (2017, 2018, 2019 et 2020), les Arrêtés de transfert ont été respectivement signés le 24 janvier 2017, le 02 mars 2018, le 28 février 2019 et enfin le 23 janvier pour celui de 2020. Dès la signature, chaque mairie reçoit immédiatement l'information et connaît exactement le montant qui sera transféré à sa commune, ainsi que la dotation allouée aux cantines scolaires. De ce fait, la commune peut signer la convention à bonne date avec les OPA, dès le mois d'avril, ou mai au pire des cas. Ainsi, l'organisation aura 5 à 6 mois pour se préparer sans pression aucune, afin d'approvisionner les écoles dès le mois d'octobre.

5.2.3. Sanction des agents indéliçats

Les conventions au niveau des communes, gravitent autour d'un trio de « personnes clés » que sont le Maire, le Contrôleur financier et enfin le Receveur de la collectivité. Si quelques communes sont irréprochables dans le cadre des passations des marchés, ce n'est malheureusement pas le cas dans leur majorité. En effet, il y a des agents indéliçats dans de nombreuses communes, qui sont plus ou moins connus. Mais jusqu'à présent, aucun maire n'a jamais commandité un audit, pour s'assurer de la probité de ses agents, dans le cadre des marchés institutionnels. Cependant, ceci relève de leur responsabilité et des textes clairs existent en la matière.

5.3. Changements à opérer au niveau des OPA

5.3.1. Accroissement de la productivité des productions

Les prix unitaires pour la planification et le transfert des fonds aux communes, sont indexés à la mercuriale des prix, élaborée par le Ministère en charge de l'Économie et des Finances. Au niveau du Mercuriale, les prix des produits agricoles fluctuent beaucoup d'une année à une autre, au sein d'une même année et pire encore, d'une ville à une autre et même d'une commune à une autre. Ainsi, les prix de cession des produits aux communes diminuent avec le temps, avec pour conséquence directe la baisse importante des revenus des producteurs/trices. En effet, en plus du prix, les quantités livrées par certaines OPA se réduisent également au profit des commerçants et autres fournisseurs. Par exemple au niveau de l'UNPR-B, les marchés des cantines sont passés de 7 000 tonnes en 2017 à 2 502 tonnes en 2020, soit une réduction de plus de 64% en l'espace de 4 années. Et dans le même intervalle, le prix d'achat aux acteurs/trices a chuté de 8% environ, car il est passé de 350 000 FCFA/tonne (en 2017), à 325 000 FCFA/tonne (en 2020) pour le riz blanc. La manque à gagner est très important, car pendant que les revenus des producteurs/trices diminuent, l'inflation est galopante pour les autres produits de l'économie, que ces derniers doivent consommer.

Pour réduire cette situation, les producteurs/trices peuvent améliorer les rendements des différentes spéculations, qui, sont malheureusement très loin du potentiel des cultures. Pour le cas du riz, le rendement moyen en paddy sur les périmètres irrigués en maîtrise totale d'eau

stagne depuis une dizaine d'année autour de 4 à 5 tonnes /ha, alors que selon les chercheurs, les producteurs/trices peuvent avoir facilement 7 tonnes/ha sur des variétés qui ont un potentiel de 8 à 10 tonnes/ha. Pour le niébé également, la marge au niveau du rendement est toujours importante. Par exemple la variété KOMCALLE qui est bien appréciée des producteurs/trices, a un rendement grain moyen en milieu paysan de 750 Kg/ha, alors que son rendement potentiel est de 1800 kg/ha.

5.3.2. Amélioration de la qualité des produits

En 2018, le budget national a transféré 18,88 milliards FCFA, pour l'acquisition des vivres au profit de 3 240 223 élèves des écoles primaires de 336 communes et de 81 306 élèves des centres d'éveil et d'éducation préscolaire de 126 communes. Ce montant devrait permettre d'acquérir 31 982 tonnes de riz, 7 194 tonnes de niébé et 3 246 tonnes d'huile enrichie en vitamine A. À la fin de l'année scolaire au 30 juin 2019, 28 782 tonnes de riz ont été acquit, avec 6 300 tonnes de niébé, ainsi que 2 925 tonnes d'huile, soit un total d'exécution physique de 90,42%. Sur les 28 782 tonnes de riz, 17 020 tonnes étaient du riz du Burkina, soit une proportion de 59% environ. Pour l'huile, 2 508 tonnes étaient de l'huile du Burkina, soit 85,8% et 100% du niébé était d'origine locale. Le montant total alloué à l'achat des produits locaux est de 12,50 milliards FCFA, représentant 72,80% des 17,20 milliards FCFA qui, ont été effectivement utilisés pour l'acquisition des vivres.

En ce qui concerne la qualité, seuls le niébé et le riz du Burkina ont connu des problèmes, entraînant ainsi le rejet de quantité importante. Ainsi 1 735 tonnes de riz du Burkina ont été rejetées, soit 10,2%, ainsi que 1 109 tonnes de niébé, soit une proportion de 17,60%. Il faut relever que le riz importé, ainsi que l'huile (importé et du Burkina) qui répondaient aux normes de qualité, n'ont pas été rejetés.

Figure 2 : Proportion des rejets du riz du Burkina en 2018

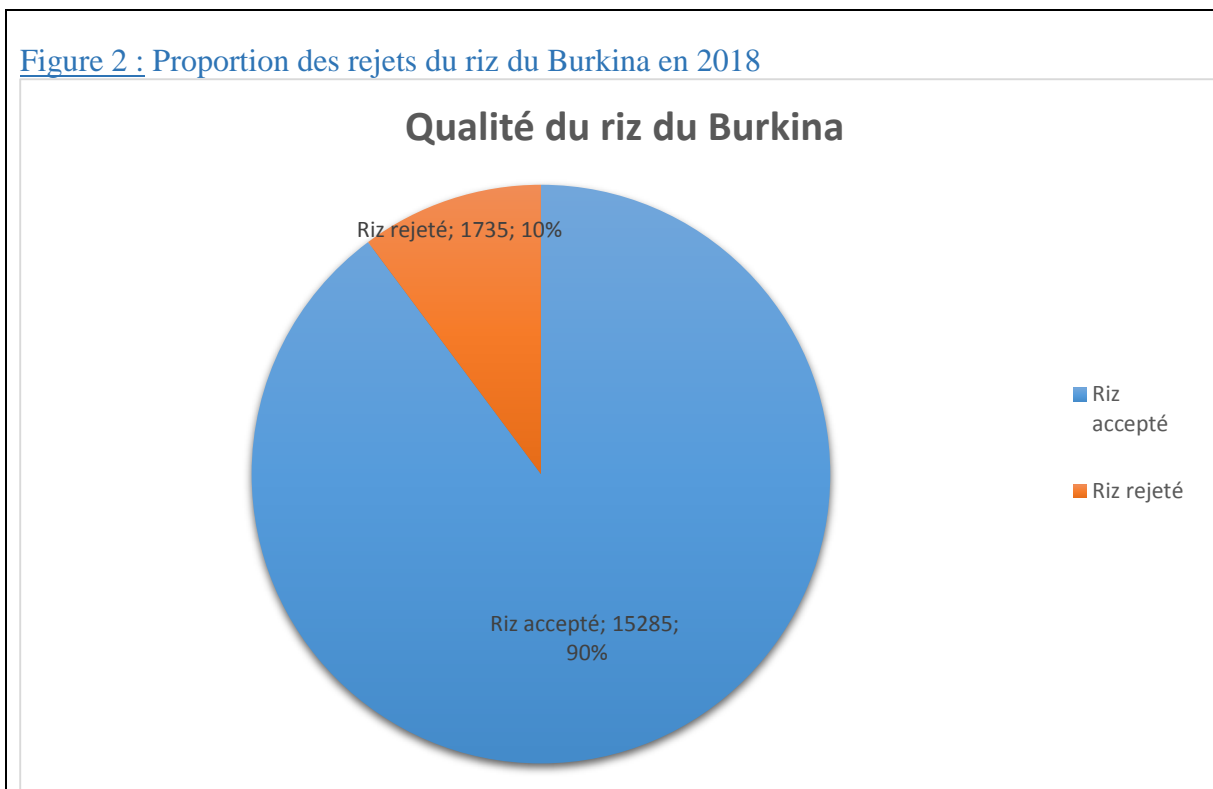
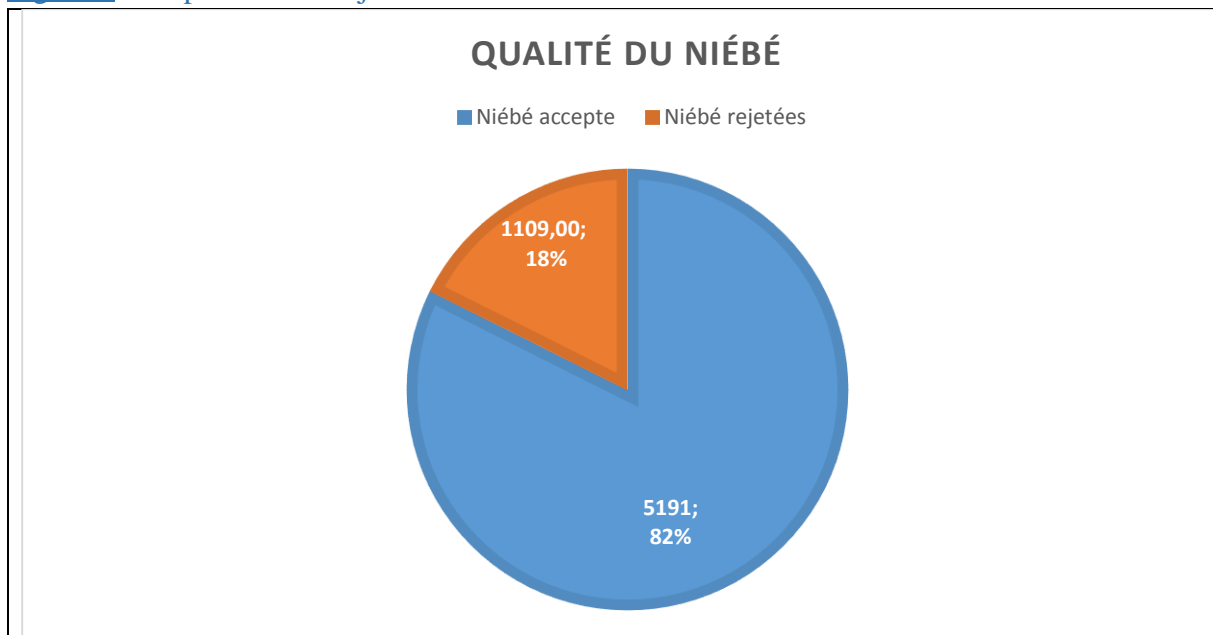


Figure 3 : Proportion des rejets du niébé en 2018



En rappel, la qualité du riz est appréciée conformément à la norme NBF 01-80 : 2009 : RIZ – Spécifications, au point 4.4.1.3 « catégorie GRANDE CONSOMMATION », avec un taux de brisure qui est de l'ordre de 15 à 35%. Ainsi pour le riz, les rejets sont essentiellement dus à une forte proportion de taux de brisure, résultant d'une prédominance de la transformation artisanale. En effet, le pays disposait de 152 unités installées, pour le décorticage du paddy en riz blanc et riz étuvé (UE, UNPRB, VECO West Africa, 2014), qui se décomposent en 135 unités artisanales (soit 89%), 12 unités semi-industrielles (soit 8%) et enfin 5 unités industrielles, représentant 3% des unités.

Pour relever le défi de la qualité du riz, la deuxième génération de la SNDR s'engage à renforcer les capacités de décorticage, afin que 85 % du paddy produit soit traité de manière industrielle et/ou semi industrielle, à travers l'installation de 679 unités semi-industrielles et de 273 unités industrielles pour le décorticage des 3 millions tonnes de paddy attendues d'ici à 2030. Mais en attendant cette solution définitive, les acteurs/trices peuvent trouver une alternative en négociant directement avec l'Union nationale des transformateurs du Riz du Burkina (UNTR-B) pour une identification et un référencement des unités de transformation, qui disposent d'équipements appropriés pour produire le riz de bonne qualité, en minimisant le taux de brisure.

Pour le niébé, il s'agit de la norme NBF 01-009 : 2006 : NIEBE – Spécifications ; mais ici, les rejets qui sont d'ordre sanitaires, sont souvent liés à la présence de grains noirs, résultant d'un mauvais séchage ou de la poursuite de grosses pluies, après la maturité du niébé. Aussi comme alternative à ce niveau, le strict respect des techniques post-récolte et le triage manuelle des grains noirs, restent des options accessibles aux acteurs/trices.

5.3.3. Mise en œuvre d'une veille citoyenne

Pour compenser les hésitations du gouvernement dans la lutte contre la corruption, les Offreurs des marchés institutionnels peuvent mettre en place une « veille citoyenne », qui pourrait contribuer à dissuader au moins certaines personnes sur le terrain. Les OPA ont des membres dans toutes les communes et même dans tous les villages du Burkina. Concrètement, la CPF pourrait identifier des répondants dans toutes les communes du pays et les former ou les

sensibiliser à surveiller le déroulement des achats institutionnels dans chaque mairie et collecter des données de mauvaises pratiques pour transmettre au siège de la Confédération, pour suite à donner. Par exemple c'est un dispositif similaire que la SN/CITEC a mis en place, qui lui permet d'informer immédiatement le siège de la société de la nature de l'huile envoyé dans chacune des communes. Et s'il s'agit de l'huile importé, les autorités communales sont saisies par les responsables de la SN/CITEC pour le rejet de l'huile ; en effet conformément aux clauses des conventions, c'est seulement en cas de manque d'huile du Burkina (ou de riz du Burkina sur le territoire national) que le fournisseur peut envoyer de l'huile (ou du riz) importé. Ainsi, la quasi-totalité de l'huile envoyée dans les cantines scolaires provient de la SN/CITEC ; mais ce n'est encore le cas pour le riz, car aucune surveillance ne se fait dans les communes, pour informer l'UNPR-B, le CIR-B ou la CPF que le riz livré est importé.

Bien conduite, cette vieille citoyenne pourrait contribuer à réduire la corruption au niveau des marchés institutionnels en générale et des cantines scolaires en particulier, pour le bonheur des OPA et de leurs millions de membres à la base.

5.3.4. Mieux négocier avec les institutions financières

La première contrainte des OPA pour l'exécution des marchés institutionnels demeure le financement, en termes d'accès, de taux d'intérêt, mais aussi et surtout de pénalités engendrées par les retards de remboursement du crédit. Et dans le cadre des marchés des cantines scolaires, ce dernier aspect est très important, car non seulement les mairies ne respectent jamais les délais de paiement contenu dans la convention et n'ont aucune pénalité. Alors que c'est sur la base de cette date, que l'institution financière octroie le crédit, car il s'agit bien d'un crédit commercial, basé sur l'obtention d'un marché. Et chaque année, ce sont des dizaines de millions que les OPA paient comme pénalités de retard aux banques, car certaines communes font des retards de plus de 6 mois, par rapport aux dates des contrats. Par exemple l'UNPR-B qui peut prendre annuellement 4 milliards francs CFA pour la mobilisation des produits pour les cantines, paie des centaines de millions à Coris banque en termes de pénalités de retards.

Pour tenir compte de cette situation récurrente, les OPA doivent mieux négocier avec les institutions financières, pour obtenir des « crédits de campagnes » d'une durée de 12 mois, ou bien demander carrément la mise en place de « lignes de crédits », pour la satisfaction des marchés institutionnels, ainsi que le développement de la production. Les unions des étuveuses de Douna, de Karféguéla qui sont déjà dans cette dynamique, pourraient partager leurs expériences avec les autres OPA de la région, qui le désire.

5.3.5. Organisation des OPA

Dans le paysage des Organisations professionnelles agricoles, certaines structures ont une longue expérience d'approvisionnement des marchés institutionnels et il s'agit principalement par exemple de l'USCCPA/BM, de la FEPA/B, du CIC-B, de l'UNPCB, l'UNPSB, de l'AFDR. À cette liste vient s'ajouter récemment l'UNPR-B, l'UNERIZ, les organisations accompagnées par le P4P, etc. Malgré leur proximité et leur points communs d'une part et d'autre part l'accroissement des volumes importants des marchés institutionnels et le volontarisme actuel du gouvernement, ces organisations n'ont pas encore envisager un regroupement pour mutualiser leurs forces et aller ensemble conquérir ces marchés institutionnels. En 2017, l'UNPR-B avait établi un partenariat avec la FEPA-B pour sa première opération avec les cantines scolaires. Les membres de l'UNPR-B livraient le riz et ceux de la FEPA-B le niébé. Mais il y a eu des contraintes et les 2 organisations n'ont pas pu tirer les leçons, pour améliorer cette collaboration Gagnante-Gagnante, elles ont simplement arrêté de travailler ensemble et

cela est dommage. Pire encore, la concurrence est souvent féroce sur le terrain, pour l'obtention de certains marchés. C'est par exemple le cas de l'UNPR-B et de l'UNERIZ, qui, tous membres du CIR-B se retrouvent en compétition dans certaines communes pour le marché des cantines. Mais en observant de près, on peut retenir les éléments suivants : i) aucune de ces organisations ne dispose en son sein l'ensemble des ressources humaines (Commercial, Financier, Juriste, Qualité, etc.) nécessaires à la conquête des marchés ; ii) aucune organisation ne dispose de l'ensemble des équipements pour le nettoyage des produits ; iii) Hormis le CIC-B qui est une interprofession, toutes ces organisations sont membres de la CPF ; et bien que les interprofessions ne soient pas membres de la CPF, elles se retrouvent régulièrement autour de la Confédération, pour trouver des solutions aux questions transversales du monde agricole. Alors, pourquoi ne pas rechercher les solutions de la conquête et de l'approvisionnement des marchés institutionnels au sein de la CPF ?

5.3.6. Meilleures initiatives en matière de conquête des marchés institutionnels

Dans le cadre de la conquête des marchés des produits agricoles en générale et des marchés institutionnels en particulier, les initiatives qui marchent mieux sont gérées directement au niveau national par des faitières et non des OPA locales. En effet, la conquête et l'exécution des marchés institutionnels nécessitent de nombreuses compétences très pointues, difficilement mobilisables, par des OPA locales, pour le moment ici au Burkina. Aussi, les acteurs/trices peuvent s'inspirer utilement des expériences intéressantes de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) du Québec au Canada, ou plus près de nous celles de l'Union Nationale des Producteurs de Semences du Burkina (UNPSB) et de l'Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina (UNPR-B).

- **L'UPA assure la mise en marché collective des produits de ses membres.** L'Union des Producteurs Agricoles (UPA) du Québec au Canada, est une organisation syndicale professionnelle qui défend les intérêts de ses membres, mais les accompagne également dans la conquête et la satisfaction des marchés. Pour la mise en marché collective l'union dispose d'une grosse équipe rodée avec des compétences diverses, pour la commercialisation des produits de ses membres. Ainsi en 2017-2018 au Québec, 89,5 % des parts de marchés des produits agricoles ont été assuré par UPA. Aussi, bien que les réalités canadiennes soient différentes du Burkina, de nombreuses similitudes existe entre ces 2 organisations agricoles (la CPF et l'UPA) et la CPF peut s'inspirer de l'expérience réussie de l'UPA en matière de commercialisation des produits agricoles et l'adapter aux réalités Burkinabé.
- **Le marché institutionnel des semences détenu par l'UNPSB.** Depuis la crise alimentaire de 2008, le Ministère en charge de l'Agriculture achète chaque année des semences certifiées au profit des millions de producteurs/trices agricoles. Aussi l'Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB), qui est la faitière des semenciers, négocie directement avec le Ministère pour l'approvisionnement de l'État en semence certifiée, dont le montant s'élève à 5 milliards FCFA environ chaque année. Une fois le marché obtenu, l'UNPSB qui dispose de ressources humaines et des équipements (petites unités de nettoyage et de calibrage des semences) conséquents, fait la répartition à ses membres établis dans les treize (13) régions du pays, qui assurent l'approvisionnement au sein de leur province respective.
- **La conquête du marché des cantines scolaires par l'UNPR-B.** En 2017, l'Union Nationale des Producteurs du Riz du Burkina (UNPR-B) a perçu l'opportunité des

marchés des cantines scolaires, pour le développement de la filière riz au Burkina Faso. Ainsi, à travers un plaidoyer réussi auprès du Ministère en charge de l'Éducation, elle a obtenu un contrat ferme de 7 000 tonnes pour l'approvisionnement des cantines dans 3 régions du pays, en riz, niébé et huile végétale enrichie en vitamine A. Ne disposant pas en son sein de toutes les compétences nécessaires pour une telle opération, l'Union a recruté un cabinet d'étude pour superviser l'approvisionnement des écoles par ses membres à la base. Depuis 2017, l'UNPR-B est restée leader au Burkina dans la conquête et l'approvisionnement des marchés institutionnels des cantines scolaires, au profit de ses membres.

- **La CPF gère les marchés institutionnels des produits agricoles au Burkina ?** À l'instar de l'UPA au Québec, la faitière des faitières agricoles du Burkina devrait s'instruire des quelques expériences ci-dessus, avec des variantes différentes (recrutement d'une équipe technique, faire recours à l'expertise d'un cabinet d'étude, etc.) pour construire une stratégie offensive pour la conquête des marchés agricoles en général et ceux institutionnels en particuliers, au profit de ses membres. En effet, depuis la création de la CPF en 2002, les besoins de ses membres ont beaucoup évolué et aujourd'hui les défis d'écoulement des produits agricoles à un prix rémunérateur, ainsi que les contraintes financières des OPA et de leurs adhérents à la base sont très importants et la Confédération doit contribuer à les résoudre.

Il s'agit concrètement pour la Confédération de mettre en place une structure technique composée de quelques employés disposant de compétences avérées en matière de conquête et d'exécution de marchés institutionnels. Des équipements et du matériel nécessaire à la production des produits de qualité seront acquis progressivement, afin de réduire le principal facteur qui mine la commercialisation des produits agricoles du Burkina, qui demeure la qualité. La valeur des marchés institutionnels se situerait entre 44 et 72 milliards de francs CFA, en fonction des années, *Étude CPF, 2016*. Selon le MENAPLN, le montant alloué en 2020 à l'achat des produits locaux pour les cantines scolaires était de 17,87 milliards FCFA, représentant 94,65% du budget total. En partant d'un pire scénario où la CPF n'obtiendrait que ce seul marché et si elle prélevait simplement 1%, elle aurait une enveloppe annuelle de plus de 178 millions FCFA. Aussi, les charges inhérentes au fonctionnement d'une structure technique, devraient pouvoir se gérer facilement à partir des recettes desdits marchés et mieux encore, contribuerait à l'autonomie financière de la CPF et de ses membres.

VI. PLAIDOYER POUR LE DEVELOPPEMENT DES MARCHES INSTITUTIONNELS

Initialement l'objectif de l'étude était de disposer des données pour construire un plaidoyer vers les élus de la région des Cascades, en faveur de la commande institutionnelle de produits agricoles locaux. Cependant, à l'analyse des principales contraintes qui minent dangereusement l'accès et l'exécution des marchés institutionnels par les OPA, un plaidoyer au niveau de la région uniquement ne pourrait pas changer fondamentalement la situation. Il faut des changements structurels qui ne peuvent se faire qu'au niveau de l'Assemblée nationale d'une part et des ministères concernés d'autre part. Aussi pour les prochaines phases du projet, nous proposons qu'une proportion importante des actions de plaidoyer se mènent au niveau national, en rejoignant les OPA qui sont déjà engagés dans ce processus, comme l'UNPR-B ou le CIR-B, qui, met en œuvre « un document de plaidoyer, pour l'élaboration d'une loi pour les achats institutionnels des produits locaux au Burkina Faso », élaboré à cet effet. Néanmoins quelques

activités de plaidoyer seront maintenues dans la région, afin de maintenir la dynamique enclenchée.

Pour une meilleure efficacité, il est nécessaire que dans un premier temps le plaidoyer soit concentré sur les marchés des cantines scolaires, qui permettront aux OPA de disposer d'une expérience avérée, avant de s'attaquer à tous les achats institutionnels de produits agricoles dans le pays et même au niveau de la sous-région.

Aussi sur le plan national, le plaidoyer pourrait se construire autour des points suivants, à l'endroit des principales cibles que sont : i) l'Assemblée nationale ; ii) l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et enfin ; iii) les Ministères concernés (Premier ministre, Éducation, Administration territoriale et, Finances).

6.1.Assemblée nationale

Élaborer une loi sur les achats institutionnels des produits agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques au Burkina Faso. Depuis le début de l'année, le CIR-B a engagé un plaidoyer actif auprès de la commission « Développement Rural et Changement Climatique » de l'assemblée nationale, pour l'élaboration d'une loi sur les achats institutionnels des produits agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques au Burkina Faso. Si les restrictions sanitaires ont paralysé le plaidoyer à un moment donné, il convient de relever que la COVID 19 a également contribué à convaincre certains députés qui hésitaient encore, de la nécessité d'atteindre la souveraineté alimentaire, pour éviter une éventuelle famine, en cas de fermeture prolongée des frontières. Aussi, cette commission est actuellement favorable à la requête de l'interprofession et il s'agit maintenant de mettre le processus d'élaboration en route. Le groupe de plaidoyer de la région des Cascades, peut intégrer celui de l'interprofession riz, afin que l'avant-projet de loi prenne aussi en compte les besoins réels des OPA membres des faitières à la base.

6.2.Association des Municipalités du Burkina Faso

Commander les vivres des cantines scolaires avec les faitières des OPA. Au niveau de cette association, l'objectif du plaidoyer est double. Il s'agit d'abord de convaincre les maires sur les avantages réels à long termes de la consommation des produits locaux par les élèves, et ensuite plaider pour qu'ils signent les conventions avec les faitières des OPA (comme l'UNPSB dans le domaine des semences), qui s'organisera avec ses membres à la base, pour un approvisionnement de proximité, avec des produits de qualité et dans les délais requis.

6.3.Ministères concernés

Hormis le MENAPLN, plusieurs ministères ont une part plus ou moins importante dans le processus des marchés institutionnels des cantines scolaires. Aussi, pour obtenir des résultats efficaces, il serait nécessaire que des actions de plaidoyer soient orientées également, vers lesdits ministères.

➤ Premier Ministère.

Faire un bilan de l'Arrêté du 17 janvier 2017. Dans le cadre de l'approvisionnement des institutions publiques par des produits locaux, le Premier ministre est engagé à travers son « Arrêté du 17 janvier 2017 ». Ainsi, il est important pour les OPA d'échanger avec le Premier Ministre, pour le convaincre de faire un bilan de la mise en œuvre de cet Arrêté en impliquant fortement les OPA dans le processus d'une part et d'autre part, proposer des solutions concertées pour lever les principales contraintes.

Augmenter l'enveloppe financière des cantines scolaires. L'Initiative du Président du Faso : « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour », est directement rattachée au Premier Ministère qui assure sa mise en œuvre. Selon les estimations

de la DAMSSE, les 18,88 milliards FCFA versés en 2020 permettent d'assurer 47 jours de repas aux 3 515 712 d'élèves des établissements préscolaires et des écoles primaires. Les 9 mois de l'année scolaire correspondent à 209 jours de classes (soit 270 jours - 61 jours). Ces 61 jours correspondent aux jours fériés et aux congés de Noël et de Pâques. Ainsi si les élèves (l'effectif de 2020) doivent avoir 209 jours de repas (sur la base du menu actuel) durant l'année scolaire conformément à l'Initiative présidentielle, le budget doit passer de 18,88 milliards FCFA, à 84 milliards FCFA environ, soit un accroissement de 445%.

En présentant cette Initiative le 22 janvier 2020, le ministre de la Communication, a souligné l'importance des cantines scolaires et la production endogène des denrées alimentaires, avant d'ajouter que l'idée de cette initiative « est d'avoir pour chaque enfant et même au-delà de la période scolaire, un repas équilibré basé sur les cultures locales ».

Soutenue par la FAO qui est très sensible aux requêtes des agriculteurs et agricultrices, cette Initiative est une bonne opportunité pour les OPA de plaider auprès du Chef du Gouvernement, pour accéder directement à ce vaste marché institutionnel.

➤ **Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues**

Réaliser les audits au niveau des communes conformément à la décision du conseil des ministres du 27 juin 2019.

Octroyer un pourcentage aux faitières des OPA dans les marchés institutionnels des cantines scolaires. Comme ci-dessus expliquer, les commerçants et les opérateurs économiques mettent en place des coopératives fictives pour disposer des avantages des Conventions. Mais, ils ne peuvent pas mettre en place une OPA au niveau nationale ou une faitière. En réservant par exemple une proportion minimale des marchés des cantines aux faitières des OPA, l'autorité politique est certaine que les producteurs/trices à la base bénéficieront des retombés de ces marchés.

Agréer plusieurs structures (cabinets, laboratoires), habilitées à faire l'expertise agroalimentaire et annexer la liste au Guide de gestion des cantines, transmise aux mairies.

Prendre des textes pour limiter les temps de traitement des dossiers, de réalisation des analyses et de livraison des résultats, ainsi que du paiement des factures. Cette disposition contribuera à lutter contre la corruption.

Livrer les produits dans les magasins des communes en attendant les prélèvements pour les analyses. Le fournisseur livre d'abord les produits dans « le magasin de transit » en attendant les résultats de l'analyse de l'expert. La difficulté est que les charges de ce magasin sont entièrement supportées par le fournisseur. Et comme les résultats peuvent mettre des mois avant d'arriver, les coûts deviennent intenable, après un certain temps. En attendant la limitation effective du temps d'analyse, cette solution pourrait soulager financièrement les OPA.

➤ **Ministère de l'Économie des Finances et du Développement.**

Supprimer les droits d'enregistrement de 3%. Sur le terrain, les OPA estiment que les 3% sont très élevés et souhaitent qu'ils soient remplacés par un montant forfaitaire de 10 000 FCFA par Convention. L'UNPR-B qui est du même avis, a déjà engagé des échanges dans ce sens.

➤ **Ministère de l'Agriculture**

Approvisionner les cantines scolaires avec 100% du riz du Burkina. La deuxième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture 2021-2030 (SNDR II), a pris en compte l'Initiative présidentielle qui consiste à produire 1 million de tonne de paddy durant la campagne rizicole 2020-2021. Aussi, pour apporter une solution aux inquiétudes des acteurs/trices sur l'écoulement, le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-

Agricoles qui met en œuvre cette Initiative, négociait auprès de ses homologues, pour l'approvisionnement des cantines avec du riz du Burkina exclusivement, en 2021. Mais les 67,34% de rejet du riz du Burkina cette année, ont sapé son élan. Aussi, les OPA peuvent aider le Ministre dans ce plaidoyer, en proposant des solutions concrètes pour fournir du riz de qualité, aux cantines scolaires.

6.4.Recommandations

À l'endroit des OPA

- ✓ **Outils les membres à la base pour accroître significativement les rendements** des différentes spéculations, afin d'augmenter durablement les revenus des productrices et des producteurs. Les rendements n'ont pas évolué de façon importante depuis une décennie environ, malgré les résultats concrets de la recherche. Alors pour augmenter les revenus, il est plus facile aux OPA de travailler sur les rendements, que de plaider pour l'augmentation des prix des marchés institutionnels. En effet depuis quelques années, ces prix sont directement indexés au Mercuriale des prix, élaboré chaque année par le Ministère en charge de l'Économie et des Finances, suivant une méthodologie très complexe. Pour les techniciens de ce ministère, le Mercuriale concerne l'ensemble des produits du Burkina et les produits agricoles ne peuvent pas faire l'exception ;
- ✓ **Mettre en place des systèmes de traçabilité adaptés et classer les produits des membres sur des critères de qualité** (premier, deuxième et troisième choix), comme dans le coton. Et dans le but de respecter les standards de qualité des marchés institutionnels, seul les produits de 1^{er} choix seront retenus. Aussi, l'OPA pourrait mettre en œuvre, des programmes de formations pour permettre aux autres membres (ayant des produits de deuxième et troisième choix), de rejoindre ultérieurement le premier groupe ;
- ✓ **Créer au sein de la CPF une cellule technique, pour la conquête des marchés institutionnels agricoles.** Les marchés institutionnels nécessitent une fine maîtrise de plusieurs domaines, des ressources financières importantes, ainsi qu'une logistique que des OPA locales et même des faitières ne peuvent pas mobiliser, à elles seules. Mais en mutualisant les ressources au sein de la CPF, elle pourrait conquérir une proportion importante des marchés et les redistribuer aux OPA à la base pour approvisionnement.

À l'endroit des ONG et des Partenaires Techniques et Financiers

- ✓ **Accompagner la CPF à la mise en place d'une cellule technique, pour la conquête des marchés institutionnels agricoles.** L'accroissement de l'autofinancement des OPA se pose avec acuité au Burkina Faso et cela nécessite souvent l'appui récurrent des ONG et PTF, pour faire face aux charges de fonctionnement. Aussi, l'appui des OPA à la conquête des marchés agricoles en générale et ceux institutionnels en particulier, réglera au moins en partie, la problématique de l'écoulement des produits agricoles d'une part et d'autre part, celle de leur autofinancement.

À l'endroit des Ministères

- ✓ **Lutter contre la corruption au niveau des marchés institutionnels agricoles.** Au niveau des communes, la corruption mine dangereusement les marchés institutionnels des cantines scolaires, minimisant ainsi les ambitions du gouvernement, qui voudrait utiliser les achats institutionnels pour promouvoir les productions locales et

développement durablement la production agricole, comme le témoigne les multiples Arrêtés et Décrets, ainsi que les Initiatives du Président du Faso.

- ✓ **Doubler le budget des cantines scolaires d'ici à 2021.** Selon les estimations de la DAMSSE, les 18,88 milliards FCFA versés en 2020 permettent d'assurer 47 jours de repas aux 3 515 712 d'élèves des établissements préscolaires et des écoles primaires. Pour atteindre l'objectif de l'Initiative présidentielle : « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour », le budget annuel des cantines devrait atteindre 84 milliards francs CFA environ, soit un accroissement de 445%. À défaut, le Ministère devrait pouvoir au moins doubler le budget des cantines scolaires à partir de l'année scolaire 2021/2022, pour atteindre 37,8 milliards FCFA.

VII. CONCLUSION

La panoplie des activités mises en œuvre depuis janvier 2019 par le projet AMIAGRI a engendré des changements majeurs qui sont entre autres l'adhésion consciente à la consommation des produits locaux par les enseignants et surtout les élèves, l'accroissement de l'autofinancement des OPA, la mise en place de ligne de crédits campagne pour certaines OP, l'accroissement de la productivité et de la production agricole, l'engagement des OPA à s'inscrire dans une logique de production de produits de qualité, ainsi que la mise en place du réseau « Nafa Sira », résultant d'une prise de conscience des OPA de la région des Cascades, à s'engager dans la conquête des marchés institutionnels. Si ces acquis concrets sont importants, les résultats devraient être encore meilleurs, si la COVID 19 n'avait pas perturbé sérieusement la réalisation de certaines clés du projet d'une part et d'autre part, provoqué la fermeture prématurée des classes, dès le mois de mars 2020. Néanmoins, il convient de souligner que la conquête des marchés institutionnels par les OPA de la région des Cascades, reste minée par de nombreuses contraintes. En effet, les marchés institutionnels sont très complexes pour des OPA locales, qui ne disposent pas de compétences humaines et logistiques adéquates pour y répondre convenablement. À cette complexité s'ajoute des comportements malveillants de certains agents, qui, malheureusement ne sont pas punis, malgré l'existence des nombreux textes pour lutter contre la corruption.

La victoire de la guerre des marchés institutionnels sera nationale ou ne sera pas. En effet, l'analyse montre que le niveau d'organisation des OPA locales ne leur permette pas de concurrencer les « poids lourds » au niveau des communes. Elles devraient alors rejoindre les OPA à la pointe, pour un plaidoyer mieux concerté au niveau national d'une part, et d'autre assurer la veille citoyenne au sein des communes. À l'image de l'UPA au Québec qui commercialise les produits de ses membres, la CPF devrait disposer d'un « bras économique », qui conquiert les différents marchés incluant ceux institutionnels au profit de ses membres pour livraison, en tenant compte de leur situation géographique. Malgré les hésitations de l'administration pour la réalisation des audits dans les communes, « le consommé local » est de retour aujourd'hui au Burkina Faso, comme le témoigne certaines dispositions prises au plus haut sommet de l'État et les OPA doivent saisir cette opportunité unique, pour résoudre une fois pour toute, la problématique de l'écoulement des produits agricoles, pour un accroissement réel et durable des revenus des producteurs et des productrices, à travers un développement continue des exploitations agricoles familiales au Burkina Faso.

ANNEXES

Annexe 1 : Bibliographie

- Appel à projet 2019, PAFAO
- Étude sur l'offre et la demande de produits agricoles locaux en vue d'un passage à l'échelle de la commande institutionnelle au Burkina Faso, Novembre 2018
- Guide de gestion des cantines scolaires à l'usage des communes, version révisée, juillet 2019
- Guide de gestion des cantines scolaires à l'usage des communes, 2017
- Loi N°039-2016/AN portant règlement générale de la commande publique
- Note de plaidoyer dans la perspective de développer les achats institutionnels au profit des organisation paysanne Burkina, CPF, 2016
- Rapport de l'atelier-débats sur les normes de qualité des produits agro-alimentaires et les exigences des marchés institutionnels, juillet 2018
- Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR2), deuxième génération, Burkina Faso, 2020

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Nom/Prénom	Structure	Responsabilité	Téléphone
Ilboudo Roger	DAMSSE	Directeur	70 25 20 87
Porgo Issouf	CPF	Secrétaire Permanente	70 24 50 46
Kiéma Jacob	CPF	Conseiller national aux initiatives économiques	71 05 91 01
Kienou Georges	CIR-B	Président	70 32 15 23
Isidore DELLA	Inades-Formation	Chargé de programmes	70 23 74 08
Bikienga Salif	UNTR-B	Président	70 05 50 00
Ouedraogo Maïmouna	UNPR-B	Secrétaire Permanente	70 23 96 85
Ouédraogo/Sanou Saly	UNERIZ	Présidente	
Ouedraogo Alimata	UNERIZ	Secrétaire Permanente	70 58 63 98
Hié Sita	Union régionale des étuveuses de	Présidente	70 17 29 15
Zoungrana Alfred	Tecal Sate	Directeur	70 21 32 14
Soulama Siméon	CEB / Banfora	Responsable des cantines	7093 13 09
Hébié Abdoula	Ecole Nafona2	Directeur	70 74 26 22
Soulama Adiaratou	Ecole Nafona2	Cantinière	61 26 86 91
Soulama Sadoubaye	CEB / Banfora	Chef CEB	76 60 77 58
Kone Salifou	Scop Sira Nyouma	Président	70 27 72 69
Siribié Karim	CEB Douma	Chef CEB	71 28 85 00
Ouattara Siakoum	UPPA/Comoé	Président	76 21 34 37
Diao Mamoiu	Mairie Soubagagnadoudou	Compatbe	10 10 45 05
Koïta Waïlo Malado	Union/coopératives Karféguéla	Secrétaire Permanente	74 42 01 01
Ouédraogo Ousséini	ROPPA	Secrétaire Exécutif	70 16 39 39